



Pêches et Océans

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-56

ISBN 0-660-61184-8

Pêches et Océans Canada

2000-2001 Budget des dépenses

Un rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

**L'honorable Herb Dhaliwal, C.P., député
Ministre de Pêches et Océans Canada**

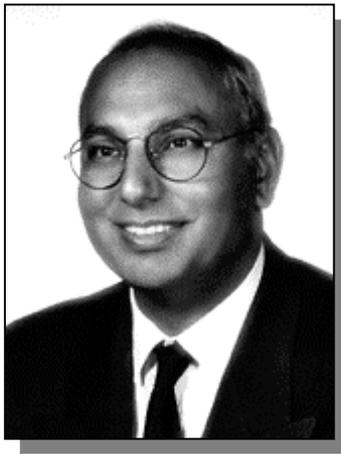
Table des matières

1	Message du Ministre.....	1
2	Vue d'ensemble du Ministère.....	3
2.1	Mandat, rôles et responsabilités	3
2.1.1	Organisation et composition des programmes.....	4
2.2	Objectif	7
2.2.1	Priorités et buts à long terme	7
2.3	Facteurs externes influant sur le Ministère	8
2.4	Dépenses prévues du ministère	12
3	Plans, résultats et ressources.....	13
3.1	Résumé du ministère	13
3.2	Détails par secteur d'activité	24
3.2.1	Services à la navigation maritime.....	24
3.2.2	Services de communications et de trafic maritimes.....	26
3.2.3	Opérations de déglçage.....	28
3.2.4	Sauvetage, sécurité et intervention environnementale.....	30
3.2.5	Sciences	32
3.2.6	Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	34
3.2.7	Hydrographie	37
3.2.8	Gestion des pêches	39
3.2.9	Ports.....	43
3.2.10	Gestion de la flotte	46
3.2.11	Politiques et services internes.....	48
4	Initiatives horizontales	50
4.1	Initiatives de réglementation	50
4.2	Stratégies de développement durable.....	54
5	Renseignements financiers.....	56
6	Autres informations.....	67
6.1	Lois et règlements actuellement en vigueur	67
6.2	Références et personnes ressources	69
7	Index	70

Liste des tableaux

Tableau 2.1 : Organigramme	4
Tableau 2.2 : Contributions des secteurs d'activité aux priorités ministérielles.....	5
Tableau 2.3 : Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par secteur d'activité pour 2000-2001.....	6
Tableau 5.1 : Sommaire des dépenses d'immobilisations par secteur d'activité.....	56
Tableau 5.2 : Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations.....	58
Tableau 5.3 : Sommaire des paiements de transfert	61
Tableau 5.4 : Détails des paiements de transfert	62
Tableau 5.5 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles	65
Tableau 5.6 : Coût net du programme pour 2000-2001.....	66

1 Message du Ministre



Alors que nous entamons le nouveau millénaire, le Ministère des Pêches et des Océans doit relever le défi de créer les pêches du 21^e siècle; pêches qui établissent un équilibre entre la conservation des ressources et le développement des possibilités économiques. L'année dernière, le Ministère a lancé un certain nombre d'initiatives stratégiques visant à renforcer notre organisation, à améliorer notre façon de faire et à nous orienter davantage vers l'avenir. Ces initiatives à long terme permettront au Ministère de se positionner de façon à pouvoir relever les défis de l'avenir.

Quel est l'avenir?

L'honorable Herb Dhaliwal Au moyen de notre Agenda sur les océans et de notre Stratégie de gestion des océans, nous avons l'occasion de contribuer à l'Agenda de développement durable du gouvernement fédéral. Par exemple, en 1998, dans le cadre de l'Agenda sur les océans, le Ministère a appliqué la notion de zones de protection marines. Ces zones nous aident à mieux comprendre des écosystèmes marins uniques et ne sont que le début d'un vaste réseau de zones de protection marines.

Avec la relance de l'industrie de la pêche sur les côtes Est et Ouest, le Ministère mets en place les instruments qui nous permettront de réaliser notre vision de pêches tant durables qu'économiquement viables. Nous avons adopté une approche prudente fondée sur la gestion intégrée, la réduction de la capacité et la pêche sélective. Des initiatives, comme les programmes de retrait des permis dans l'Atlantique, la diversification de l'industrie et la mise en valeur de l'habitat dans la région du Pacifique, garantiront l'avenir des importants stocks de poissons canadiens.

Durant les prochaines années, le Ministère continuera à favoriser et à développer de nouvelles pêches. Nous devons aider l'industrie à dégager de nouvelles possibilités qu'il faudra commercialiser par l'établissement de pêches exploratoires, d'analyses scientifiques sur la nature des nouveaux stocks et la mise au point de méthodes d'exploitation efficaces. Le processus consultatif est essentiel à ces initiatives et nous cherchons à l'améliorer en établissant des symposiums sur la zone côtière et des comités consultatifs régionaux.

Le Ministère modernisera la gestion des pêches au moyen d'une approche complète et novatrice. Cela commence avec nos scientifiques qui continuent de mettre de l'avant et de maintenir leur réputation bien méritée de chefs de file en recherche. Ils fournissent la base de connaissances permettant de prendre des décisions éclairées au sujet de la gestion de nos pêches. Le Ministère est constamment à la recherche de façons de renforcer ses capacités scientifiques dans des domaines précis comme la science et la technologie dans le Nord et les espèces en péril. Nous devons consulter les intervenants pour instaurer des approches transparentes, axées sur les clients, en gestion des pêches, par la création de commissions indépendantes d'allocations et de délivrance de permis.

Je suis un grand partisan de l'aquaculture et je suis optimiste que durant les prochaines années, nous ferons avancer l'aquaculture de façon à ce qu'elle complète les pêches traditionnelles et soit respectueuse de l'environnement. L'aquaculture représente déjà environ 25 pour cent de notre production de poissons, mais nous n'occupons que 3 pour cent du marché mondial. Nous devons nous efforcer de créer des conditions qui permettront à l'industrie canadienne de l'aquaculture de développer à plein les marchés et les installations, d'établir des partenariats et d'importer les connaissances et les technologies des autres pays. De plus, nous favoriserons et développerons les pêches récréatives ainsi que les initiatives connexes.

La sécurité nautique continuera d'être une priorité au Ministère. Nous avons déjà préparé de nouvelles mesures législatives de concert avec les plaisanciers au sujet des âges minimaux, des compétences requises et des normes opérationnelles pour les bateaux à moteur. Nous devons continuer de faire preuve d'innovation dans notre approche à la sécurité nautique et de continuer à assurer la sécurité et l'utilisation environnementalement responsable des voies navigables du Canada. Cela comprend des mesures préventives permettant de réduire les risques d'accident, la modernisation des aides à la navigation et l'amélioration des services à la navigation maritime et du système de recherche et de sauvetage de la Garde côtière canadienne.

Sur la scène internationale, le Canada s'est établi comme chef de file dans la protection et la mise en valeur des richesses de nos océans. Au cours des deux dernières années, le Ministère a participé à plusieurs conférences internationales sur les changements climatiques et la gestion des océans. Le Ministère continuera de jouer un rôle de premier plan, reposant sur les importants travaux réalisés pour la conclusion de l'Accord des Nations Unies sur la pêche.

L'une de nos réalisations les plus importantes de la dernière année a été la négociation du Traité sur le saumon du Pacifique. Ce traité promet une collaboration plus efficace avec les États-Unis en ce qui concerne la gestion des stocks et le contrôle de la taille et de la santé des remontes de saumons.

De plus, le Ministère a signé l'Accord de coopération avec les différents paliers de gouvernements en ce qui concerne les pêches et l'aquaculture. Les partenariats avec les ministres des pêches seront améliorés avec le partage accru des connaissances, la consultation sur les sujets ayant un impact sur les autres paliers de gouvernement et le travail dans les domaines d'importance stratégique.

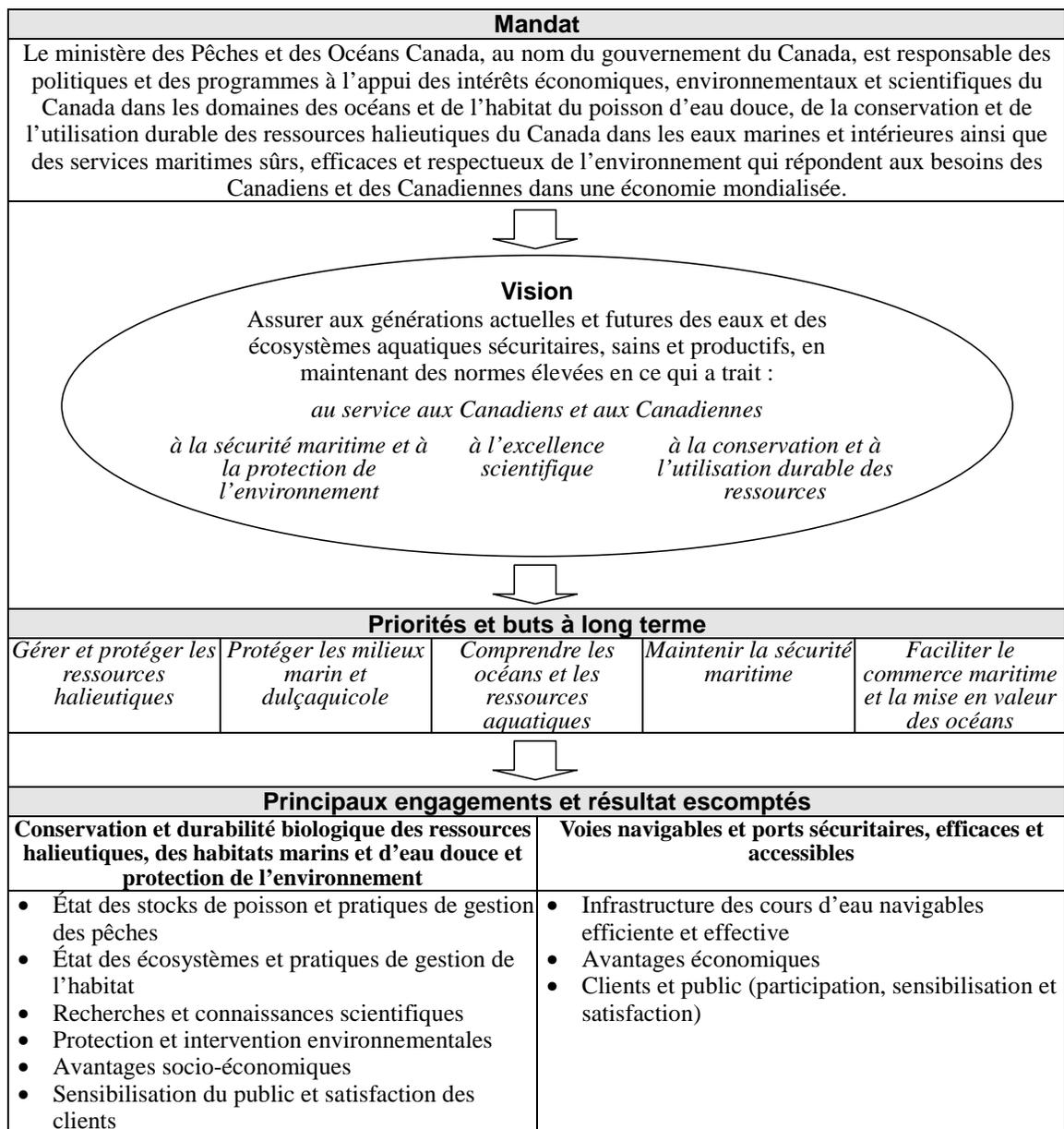
La cogestion, la gérance partagée et l'amélioration des consultations publiques sont les clés de la réussite de nos programmes.

Grâce au personnel dévoué, le ministère des Pêches et des Océans a accompli beaucoup l'année dernière. Même si notre ministère continue de faire face à des défis, je suis très optimiste. Nous avons les connaissances, la volonté et l'esprit de collaboration requis pour protéger et conserver notre environnement marin et d'eau douce à l'intention des générations futures et pour le faire de façon durable et économiquement viable.

2 Vue d'ensemble du Ministère

2.1 Mandat, rôles et responsabilités

Le Ministère a récemment complété un plan stratégique qui définit des objectifs et des priorités qui guideront le Ministère durant les prochains trois à cinq ans. Les objectifs de ce plan stratégique sont le rétablissement de la confiance et de la crédibilité, le renouvellement de notre mandat et l'amélioration continue de la gestion. Les prochains rapports du Ministère refléteront les objectifs et les priorités énoncés dans ce plan stratégique. Les priorités et les objectifs énumérés ci-après, utilisés durant les années précédentes, reflètent correctement le mandat du Ministère.



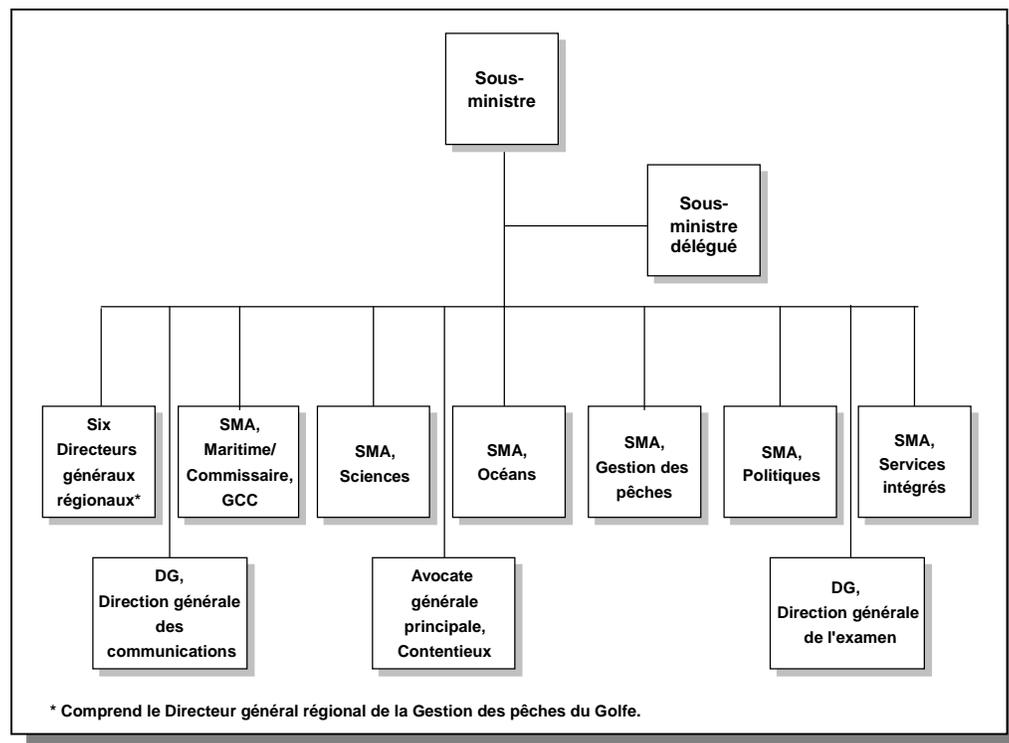
Comme susmentionné, le mandat du Ministère est extrêmement vaste et doit, entre autres :

- gérer et protéger les ressources halieutiques dans les limites de la zone économique exclusive de 200 milles;
- gérer et protéger les milieux marin et dulçaquicole;
- maintenir la sécurité nautique au large du plus long littoral au monde;
- faciliter le commerce maritime;
- protéger le milieu marin;
- appuyer d'autres institutions du gouvernement fédéral et d'autres objectifs, comme le service de la marine civile du gouvernement;
- effectuer des recherches afin d'appuyer les priorités du gouvernement, comme le changement climatique et la biodiversité.

Le Ministère n'agit toutefois pas seul. Les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent les responsabilités dans plusieurs domaines reliés au mandat du Ministère, comme le reflète le présent rapport. La participation des intervenants est également cruciale, et on le soulignera à plusieurs reprises tout au long du document. Le mandat, les objectifs du Ministère, les priorités à long terme et les objectifs, ainsi que les secteurs d'activité font référence aux responsabilités qui sont de juridiction fédérale.

2.1.1 Organisation et composition des programmes

Tableau 2.1 : Organigramme



Pêches et Océans Canada est un ministère fédéral décentralisé qui exerce ses activités au Canada à partir de cinq bureaux régionaux, un bureau de gestion des pêches du Golfe et de l'Administration centrale à Ottawa. Le Ministère compte six sous-ministres adjoints (SMA) responsables de 11 secteurs d'activité. Les sous-ministres adjoints sont responsables d'établir les objectifs nationaux, les politiques et les procédures ainsi que les normes pour leur secteur d'activité. La relation entre ces secteurs d'activité et les priorités et objectifs à long terme est résumée au tableau 2.2 et la responsabilité à l'égard des dépenses prévues est résumée au tableau 2.3.

Tableau 2.2 : Contributions des secteurs d'activité aux priorités ministérielles

Secteur d'activité	Priorités ministérielles					Gestionnaire responsable
	Gérer et protéger les ressources halieutiques	Protéger les milieux marin et d'aquaculture	Comprendre les océans et les ressources aquatiques	Maintenir la sécurité maritime	Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans	
Services à la navigation maritime		✓		✓	✓	SMA, Services maritimes/ Commissaire, GCC
Services de communications et de trafic maritimes		✓		✓	✓	
Opérations de déglçage		✓		✓	✓	
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale		✓		✓	✓	
Gestion de la flotte	✓	✓	✓	✓	✓	
Sciences halieutiques et océaniques	✓	✓	✓	✓	✓	SMA, Sciences
Hydrographie			✓	✓	✓	
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	✓	✓	✓		✓	SMA, Océans
Gestion des pêches	✓	✓			✓	SMA, Gestion des pêches*
Ports		✓		✓	✓	SMA, Services intégrés
Politiques et services internes	✓	✓	✓	✓	✓	SMA, Services intégrés SMA, Politiques

* Dans le Secteur de la gestion des pêches, le SMA, Politiques est responsable des programmes de réduction de la capacité.

Tableau 2.3 : Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par secteur d'activité pour 2000-2001

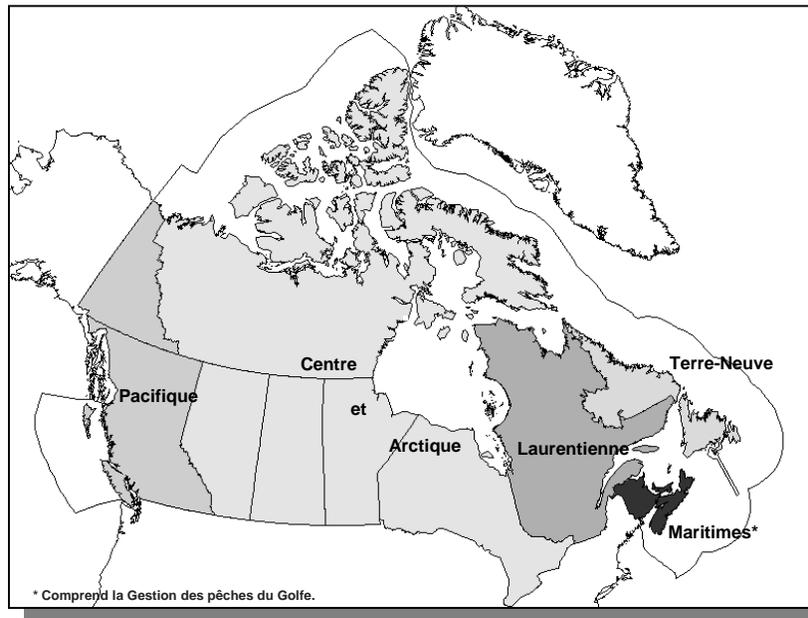
(en millions de dollars)	Poste responsable						Total
	SMA, Maritime/ Commis- saire GCC	SMA, Sciences	SMA, Océans	SMA, Gestion des pêches	SMA, Politiques	SMA, Services intégrés et minis- tériels	
Secteur d'activité							
Services à la navigation maritime	122,1	—	—	—	—	—	122,1
Services de communications et de trafic maritimes	80,0	—	—	—	—	—	80,0
Opérations de déglacage	38,8	—	—	—	—	—	38,8
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	124,9	—	—	—	—	—	124,9
Sciences halieutiques et océaniques	—	128,6	—	—	—	—	128,6
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	—	—	132,3	—	—	—	132,3
Hydrographie	—	25,6	—	—	—	—	25,6
Gestion des pêches	—	—	—	341,6	8,2	—	349,8
Ports	—	—	—	—	—	50,8	50,8
Gestion de la flotte	172,0	—	—	—	—	—	172,0
Politiques et services internes	—	—	—	—	15,4	185,2	200,6
Total	537,8	154,2	132,3	341,6	23,6	236,0	1 425,5

Les programmes sont menés à bien dans les cinq régions suivantes ainsi qu'une région de Gestion des pêches du Golfe, qui ont à leur tête un directeur général régional au bureau régional principal :

- Région de Terre-Neuve – St. John's (Terre-Neuve);
- Région des Maritimes – Dartmouth (Nouvelle-Écosse);
- Gestion des pêches du Golfe – Moncton (Nouveau-Brunswick);
- Région Laurentienne – Québec (Québec);
- Région Centre et Arctique – Winnipeg (Manitoba);
- Région du Pacifique – Vancouver (Colombie-Britannique).

Les directeurs généraux régionaux sont responsables d'organiser et de gérer les programmes et les activités dans leur région en tenant compte des priorités nationales et régionales et avec des paramètres de rendement pour chacun des programmes et des activités. En somme, leur rôle est de mobiliser le processus et de traduire les stratégies en actions dans la région.

Régions du ministère des Pêches et des Océans Canada



2.2 Objectif

Dans les grandes lignes, l'objectif du Ministère est de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui soutiennent les intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada dans les eaux marines et intérieures; de voir à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation économique durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures, au profit de ceux qui vivent ou bénéficient de ces ressources; de fournir des services maritimes sécuritaires, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens et des Canadiennes dans une économie mondiale; coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada qui touchent les océans.

2.2.1 Priorités et buts à long terme

Tel qu'indiqué à la section 2.1 de ce document, le Ministère a récemment complété un plan stratégique qui définit des objectifs et des priorités qui guideront le Ministère durant les prochains trois à cinq ans. Les prochains rapports du Ministère refléteront ces objectifs et ces priorités. Les objectifs énumérés ci-après, utilisés durant les années précédentes, reflètent correctement le mandat du Ministère et seront utilisés pour mesurer le rendement durant le prochain exercice.

- 1) **Gérer et protéger les ressources halieutiques** : L'objectif est de préserver les ressources halieutiques du Canada afin d'assurer leur exploitation durable dans le cadre d'une pêche autosuffisante. Dans la poursuite de cet objectif, il est donc essentiel de reconnaître l'importante contribution des provinces et des territoires. Le Ministère doit aussi gérer les ressources halieutiques conformément aux droits des Autochtones et aux droits découlant des traités. L'application efficace des règlements et la gestion de la capacité de pêche sont indispensables à la réalisation de l'objectif à long terme qu'est la

conservation durable. De plus, il importe de conclure des ententes internationales efficaces qui préviendront la surpêche étrangère et protégeront les ressources en vertu de traités internationaux.

- 2) **Contribuer à la protection des milieux marin et dulçaquicole** : Notre objectif est de protéger les milieux marin et dulçaquicole et les écosystèmes et, ainsi, de favoriser une pêche durable, l'écotourisme, la navigation de plaisance, etc. Pour atteindre cet objectif, le Ministère doit adopter une approche cohérente et proactive, axée sur les résultats, qui prévoit la collaboration avec les clients, les partenaires et les autres niveaux de gouvernement pour gérer et protéger l'habitat du poisson d'eau douce et les écosystèmes marins et estuaires, et réduire l'effet de la pollution sur les écosystèmes marins.
- 3) **Comprendre les océans et les ressources aquatiques** : L'objectif est d'améliorer, d'appliquer et de communiquer les connaissances de tous les Canadiens sur les océans du Canada ainsi que sur les ressources marines et dulçaquicoles pour appuyer les activités des clients, des partenaires et des services opérationnels du Ministère.
- 4) **Maintenir la sécurité maritime** : Le Ministère a pour objectif d'améliorer sans cesse la sécurité sur les voies navigables du pays en réduisant le nombre et la gravité des incidents comme les abordages et les échouements, en venant en aide aux personnes en détresse ou en danger et en limitant les pertes humaines et matérielles.
- 5) **Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans** : L'objectif du Ministère est d'établir le cadre stratégique et réglementaire requis et de dispenser des services opérationnels et l'infrastructure à l'appui d'industries maritimes commercialement durables. Le Ministère fournit aussi un soutien scientifique et technique au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à l'appui de ses efforts visant à libéraliser les échanges dans les secteurs halieutique et océanique.

Pour soutenir ses efforts en vue de libéraliser le commerce dans les secteurs des pêches et des océans, le Ministère s'est engagé à :

- améliorer continuellement ses relations avec ses clients, en faisant participer ceux-ci plus efficacement aux processus décisionnels, au partage de l'information et aux mécanismes d'application des programmes;
- promouvoir le respect mutuel, le travail d'équipe, le professionnalisme et l'excellence dans la prestation de services;
- obtenir des résultats tangibles et concrets qui profitent à nos clients directs et à la société dans son ensemble.

2.3 Facteurs externes influant sur le Ministère

Le Canada est une nation maritime. Nous avons le littoral le plus long au monde, bordant trois océans, ainsi que l'un des plateaux continentaux les plus grands. Des millions de Canadiens vivent dans des zones côtières, et les ressources marines et d'eau douce comptent parmi nos plus grandes richesses naturelles. La pêche et le transport maritime ne sont pas seulement des industries importantes pour le Canada, ils font partie de notre patrimoine.

Le mandat, les programmes et les services du Ministère influent directement sur la vie de milliers de Canadiens qui œuvrent dans les industries océaniques et d'eau douce partout au Canada, qu'il s'agisse de la pêche, du transport maritime ou du tourisme et de la navigation de plaisance. De façon plus générale cependant, ces programmes et services influent sur les structures économique, social et culturel du pays.

Pêches et Océans Canada est un ministère fédéral relativement grand. En termes d'effectif, il est le quatrième ministère du gouvernement fédéral, comptant environ 8 800 équivalents à temps plein. Les dépenses prévues pour 2000–2001 sont d'environ 1,4 milliards de dollars. C'est un ministère fédéral décentralisé dont environ 89 pour cent des employés travaillent à l'extérieur de la Région de la capitale nationale. En terme d'effectif, le Ministère est le plus grand, et parfois le seul organisme fédéral dans cinq provinces côtières.

D'après sa nature, le cadre juridique canadien fait que tous les ordres de gouvernement ont une responsabilité quelconque envers les pêches et les ressources côtières et marines du pays. Le Ministère travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux en ce qui concerne les pêches et les océans. Les groupes Autochtones et les industries des pêches et des océans jouent également des rôles importants en gestion des pêches et des océans, tout comme les universités et les établissements scientifiques.

Les activités du Ministère se déroulent dans un environnement très exigeant. La gestion des pêches est assujettie à une myriade d'influences qui causent des cycles d'abondance et de pénuries. L'allocation des ressources halieutiques entre les pêches commerciales, récréatives et autochtones donne lieu à un processus décisionnel de plus en plus complexe comme le prouve le jugement rendu dans l'affaire Marshall. L'habitat du poisson doit être protégé contre les pressions toujours croissantes de l'activité humaine comme la croissance industrielle et la pollution. L'évaluation scientifique des stocks est devenue plus difficile et incertaine par suite des conditions marines changeantes partout au monde, à une époque où les clients et d'autres parties intéressées exigent de plus en plus d'information détaillée. En ce qui concerne la sécurité maritime et la protection de l'environnement, les défis traduisent l'immensité du pays, y compris le littoral le plus long au monde, de vastes eaux navigables intérieures et un climat rigoureux. En outre, des faits nouveaux dans les pêches comme l'essor de l'aquaculture, auquel s'ajoute la gestion d'une circulation commerciale et récréative, augmentent la complexité de gérer le commerce maritime et un réseau de transport maritime canadien sûr pour appuyer l'Agenda sur les océans du Ministère et la gérance des ressources aquatiques.

Sensibilisation publique

Le public canadien se soucie grandement de la productivité et de la fragilité de notre écosystème, ainsi que de la santé et de la sécurité. Cette sensibilisation a été exacerbée par la situation de principaux stocks comme ceux de la morue de l'Atlantique et du saumon du Pacifique, le désarroi des pêcheurs locaux, les répercussions de contraintes fiscales sur la capacité d'assurer la sécurité de la navigation et l'infrastructure, ainsi que l'accent international permanent mis sur les océans. Également, la sensibilisation du public crée une demande de connaissances, comme dans le cas des répercussions des changements climatiques sur la productivité des océans. Cette sensibilisation accrue fait ressortir les

progrès du Ministère dans l'application de la *Loi sur les océans*, surtout au sujet du développement durable, de la gestion intégrée, de l'approche écosystémique et prudente. Cet accent favorise la modification des programmes et services qu'offre le Ministère pour reconnaître le rôle accru des clients que prévoit la *Loi sur les océans*. Ainsi, le Ministère répond à ces demandes en mettant davantage l'accent sur la communication et la consultation et la participation du public. Grâce à un dialogue ouvert et à un partage des responsabilités, le Ministère accroîtra sa crédibilité et continuera de mériter la confiance des intervenants et du grand public canadien.

Exigences du programme

Le Ministère continuera de faire face à des exigences accrues et changeantes dans un milieu opérationnel en évolution constante.

À l'extérieur, le fléchissement des stocks de poissons de fond de l'Atlantique et de saumon du Pacifique ainsi que l'expansion des pêches actuelles et de nouvelles pêches de plus en plus complexes continuent d'exercer des pressions sur les programmes de gestion des pêches et des sciences en raison d'une demande accrue d'information concernant l'évaluation des stocks, du développement de nouveaux régimes de gestion des pêches et des mesures réglementaires.

L'augmentation de la navigation de plaisance, des navires de croisière et marchands, ainsi que du mouvement des bateaux de pêche plus au large crée de nouvelles pressions sur les programmes de sécurité maritime du Ministère, l'administration des ports, l'intervention environnementale et l'hydrographie. Enfin, l'activité accrue des industries qui mettent en valeur les ressources pétrolières, gazières et autres alourdi le fardeau de la Gestion de l'habitat.



Le navire de croisière *Norwegian Sky* quittant St. John's

De nouvelles initiatives comme la Stratégie de gestion des océans, la mise sur pied du Bureau de la sécurité nautique et de nouvelles lois sur les espèces en péril jouissent d'un fort appui public, mais ajoutent à la liste des demandes.

Qu'elles soient externes ou internes, les demandes constamment changeantes créent des pressions financières sur le Ministère. Dans un contexte de contraintes budgétaires soutenues, les demandes croissantes doivent être absorbées par une efficacité accrue, une diversification des modes de prestation des services comme la cogestion et le dessaisissement et la réaffectation des ressources à des domaines davantage prioritaires.

Collaboration avec les clients et les communautés

Le public et l'industrie canadiens exigent fortement une efficacité et une utilité des programmes gouvernementaux. Au cours des dernières années, tous les programmes du Ministère ont vraiment amélioré les rapports avec les clients et les intervenants et ont fait

appel à la participation des clients à la prise de décisions, au partage de l'information et à l'application des programmes. L'instauration de ports gérés par les intervenants, de plans de gestion intégrée des pêches, de conseils de conservation des ressources halieutiques sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique et de pêches de contrôle illustrent comment le Ministère a été en mesure de faire participer davantage les clients et les intervenants dans l'industrie de la pêche et à l'extérieur. Le Ministère utilise efficacement les réseaux de bénévoles comme les administrations portuaires, les comités consultatifs maritimes de la Garde côtière, le service auxiliaire de la Garde côtière et les bénévoles du public associés à l'application de l'Agenda sur les océans, pour assurer ainsi une participation générale. Ces alliances appuient le Ministère dans la prestation de services efficaces et utiles aux Canadiens. Dans ses activités, le Ministère apporte une contribution importante à l'emploi et à la viabilité économique des communautés côtières et des industries maritimes.

Technologie et efficacité

Le Ministère fait des investissements massifs pour utiliser les technologies de pointe dans le but d'améliorer continuellement son efficacité opérationnelle et de maintenir la réputation du Canada comme chef de file, surtout dans les domaines de la recherche scientifique, de la navigation maritime et des communications. Dans les années à venir, l'évolution technologique devrait se poursuivre à un rythme important et aura des répercussions importantes sur les programmes du Ministère.

Dans l'industrie de la pêche, le Ministère favorise l'adoption de pratiques de pêche sélective. Le programme scientifique du Ministère met à l'essai la technologie hydroacoustique pour améliorer les systèmes d'évaluation des stocks. La rationalisation des ports en fonction des besoins des pêches principales fait des progrès, ce qui donne lieu à des réductions importantes de leur nombre. L'efficacité du système de navigation maritime du Canada est améliorée grâce à l'utilisation du réseau de cartes électroniques dans le programme hydrographique, à l'adoption, par la Garde côtière, de technologies de pointe de communication et de navigation maritimes comme le Système de positionnement global différentiel, le Système mondial de détresse et de sécurité en mer et l'application de nouvelles techniques de gestion et de surveillance du trafic maritime en collaboration avec les différents ports et la communauté internationale. Il s'agira d'être prudent en ce qui concerne les investissements stratégiques pour offrir des services publics efficaces et utiles.

2.4 Dépenses prévues du ministère

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	1 368,2	1 383,4	1 129,7	1 116,0
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	—	—	—	—
Moins : Recettes disponibles	54,1	50,6	45,5	48,1
Total du Budget principal des dépenses	1 314,1	1 332,8	1 084,2	1 067,9
Rajustements **	165,4	92,7	137,6	150,1
Dépenses prévues nettes	1 479,5	1 425,5	1 221,8	1 218,0
Moins : Recettes non disponibles	56,2	53,5	53,1	51,6
Plus : Coût des services reçus sans frais	56,0	57,3	57,3	57,2
Coût net du programme	1 479,3	1 429,3	1 226,0	1 223,6
Équivalents à temps plein	8 614	8 797	8 842	8 834
* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.				
** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence et des initiatives de budget.				

3 Plans, résultats et ressources

3.1 Résumé du ministère

Le ministère des Pêches et des Océans a deux principaux engagements en matière de résultats. La plupart des secteurs d'activité contribuent à la réalisation de ces deux engagements et aux même résultats escomptés. De plus amples renseignements sur les objectifs, les activités connexes et les ressources financières et humaines de chaque secteur d'activité se trouvent dans les sections respectives de ce rapport. Les ressources pour les activités connexes principales ont été identifiées dans le tableau ci-après.

Principal engagement en matière de résultats :
Conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et protection de l'environnement

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars)		
		2000-2001	2001-2002	2002-2003
1. État des stocks de poisson et pratiques de gestion des pêches				
<ul style="list-style-type: none"> Grande expertise scientifique sur les écosystèmes aquatiques canadiens et leurs ressources vivantes pour assurer un développement durable des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> Collecte des données sur les pêches, développement des méthodes analytiques, analyse et présentation des résultats en consultation avec l'industrie, le milieu universitaire, les autres paliers de gouvernement et les intervenants. Diffusion des résultats dans des documents d'évaluation sur papier ou en format électronique. (www.dfo-mpo.gc.ca/csas)¹ <i>Sciences halieutiques et océaniques</i> 	52,0 ¹	51,0 ¹	51,0 ¹
<ul style="list-style-type: none"> Besoin de plus en plus pressant d'intégrer des pratiques d'exploitation durables dans les plans de gestion intégrée des pêches et les plans de pêche axés sur la conservation. Protection accrue des stocks de poissons par l'adoption d'une approche prudente et par l'application de plans de gestion intégrée des pêches à environ 20 pêcheries de plus d'ici le 31 mars 2001. 	<ul style="list-style-type: none"> Conserver les ressources halieutiques du Canada et en assurer une exploitation durable. <i>Gestion des pêches</i> 	325,0	214,5	212,7
¹ Cette activité et les ressources connexes figurent également sous les résultats prévus #3, « Recherches et connaissances scientifiques ».				

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars)		
		2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003
1. État des stocks de poisson et pratiques de gestion des pêches (suite)				
<ul style="list-style-type: none"> • Terminer l'évaluation de la politique des pêches de l'Atlantique d'ici le printemps 2000. • Terminer les documents de travail concernant la politique sur les saumons sauvages et le processus décisionnel amélioré, procéder à des consultations publiques, et finaliser les politiques dans l'année 2000. • Négocier jusqu'à 25 nouvelles ententes de cogestion pour transférer les responsabilités de gérance à l'industrie et améliorer la viabilité environnementale et économique des pêches d'ici le 31 mars 2001. • Élaborer une politique sur la pêche récréative pour guider les activités ministérielles dans le secteur d'ici le 31 mars 2001. • Respecter les droits des Autochtones et découlant de traités dans la formulation et l'application des politiques, des plans et programmes de gestion des pêches. 				
2. État des écosystèmes et pratiques de gestion de l'habitat				
<ul style="list-style-type: none"> • Conservation et développement durable des océans canadiens grâce à une approche intégrée, prudente et scientifique axée sur les écosystèmes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre une Stratégie de gestion des océans. <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> • Mieux remplir les obligations internationales du Canada et exercer un leadership dans le domaine des océans. <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> 	17,0	17,0	17,0

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars)		
		2000-2001	2001-2002	2002-2003
2. État des écosystèmes et pratiques de gestion de l'habitat (suite)				
<ul style="list-style-type: none"> Conservation, restauration et développement des habitats marins et d'eau douce au Canada grâce à une approche intégrée, prudente et scientifique axée sur les écosystèmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la protection de l'habitat du poisson dans les provinces des Prairies, en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> 	24,3	20,5	20,5
	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'efficacité du programme de gestion de l'habitat en mettant davantage l'accent sur l'intervention précoce. <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> Améliorer la qualité et augmenter la quantité des habitats du saumon en Colombie-Britannique, grâce à des projets communautaires de remise en état et par une planification et un aménagement durables des bassins versants. <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> 	19,2	16,7	11,7
	<ul style="list-style-type: none"> Financer de façon continue des projets communautaires de protection et de rétablissement du saumon du Pacifique et de son habitat, grâce à la création d'un fonds de dotation permanent. <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> 	30,0	—	—
3. Recherches et connaissances scientifiques				
<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de connaissances, de produits et de conseils scientifiques de haute qualité sur les écosystèmes aquatiques canadiens et leurs ressources vivantes, grâce à la recherche approfondie, à l'analyse des données et à l'intégration de l'information pour assurer un développement durable des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> Collecte des données sur les pêches, développement de méthodes analytiques, analyse et présentation des résultats en consultation avec l'industrie, le milieu universitaire, les autres paliers de gouvernement et les intervenants. Diffusion des résultats dans des documents d'évaluation sur papier ou en format électronique (www.dfo-mpo.gc.ca/csas).¹ <i>Sciences halieutiques et océaniques</i> 	52,0 ¹	51,0 ¹	51,0 ¹
	<ul style="list-style-type: none"> Collecte de données océanographiques, analyse de données pour mieux faire comprendre le rôle des océans dans le climat planétaire et l'incidence de la variabilité océanique sur la productivité biologique. Diffusion des données, et présentation et publication nationale et internationale des résultats. (http://www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/Meds).² <i>Sciences halieutiques et océaniques</i> 	24,0 ²	23,0 ²	23,0 ²
<p>1 Cette activité et les ressources connexes figurent également sous les résultats prévus #1, « État des stocks de poisson et pratiques de gestion des pêches ».</p> <p>2 Cette activité et les ressources connexes figurent également sous les résultats prévus #6, « Sensibilisation du public et satisfaction des clients ».</p>				

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars)		
		2000-2001	2001-2002	2002-2003
3. Recherches et connaissances scientifiques (suite)				
	<ul style="list-style-type: none"> Recherche menant à des techniques et des connaissances permettant d'élever de nouvelles espèces de poissons au Canada et d'améliorer l'efficacité de la culture des espèces existantes. Prévention de l'apparition des maladies et des épidémies dans les stocks de poissons d'élevage ou sauvages. Certification d'installations de production de poissons.¹ <i>Sciences halieutiques et océaniques</i> 	10,0 ¹	10,0 ¹	10,0 ¹
4. Protection et intervention environnementales				
<ul style="list-style-type: none"> Connaissance scientifique des écosystèmes marins et d'eau douce. 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement stratégique dans la recherche sur les causes et les effets des changements aux écosystèmes marins et d'eau douce. <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> Favoriser le partenariat et mettre à profit les possibilités d'améliorer les alliances de recherches stratégiques. <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> 	4,8	4,8	4,8
<ul style="list-style-type: none"> État de préparation pour les urgences nationales. 	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la mise sur pied d'un régime d'intervention national en cas de déversements de produits chimiques. <i>Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</i> 	0,1	0,1	0,1
<ul style="list-style-type: none"> Intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en milieu marin. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer, avec nos partenaires, l'efficacité du Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin en continuant le processus de consultation avec les principaux intervenants et l'élaboration du régime. Par exemple, la mise en œuvre des recommandations du rapport sur la gouvernance y compris l'achèvement de la révision nationale de la capacité. <i>Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</i> Réduire la pollution résultant du passage des navires et la gravité des déversements causés par des collisions, des échouements et des dommages causés par la glace. <i>Services de communications et de trafic maritimes</i> 	13,0	13,0	13,0
		10,0	10,0	10,0
¹ Cette activité et les ressources connexes figurent également sous les résultats prévus #5, « Avantages socio-économiques ».				

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars)		
		2000-2001	2001-2002	2002-2003
4. Protection et intervention environnementales (suite)				
<ul style="list-style-type: none"> Gérance environnementale des ressources et de l'infrastructure marines par le personnel, les partenaires et les utilisateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan de gestion de l'environnement pour tous les ports principaux de pêche commençant par les ports gérés par les clients. <i>Ports</i> Faire une analyse de l'environnement et instaurer des mesures d'assainissement aux emplacements d'aides maritimes d'ici 2007. <i>Services à la navigation maritime</i> 	5,0	5,0	5,0
5. Avantages socio-économiques				
<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de connaissances et de produits nouveaux de haute qualité concernant les écosystèmes aquatiques canadiens et leurs ressources vivantes pour assurer un développement durable des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> Recherche menant à des techniques et des connaissances permettant d'élever de nouvelles espèces de poissons au Canada et d'améliorer l'efficacité de la culture des espèces existantes. Prévention de l'apparition des maladies et des épidémies dans les stocks de poissons d'élevage ou sauvages. Certification d'installations de production de poissons.¹ <i>Sciences halieutiques et océaniques</i> 	10,0 ¹	10,0 ¹	10,0 ¹
6. Sensibilisation du public et satisfaction des clients				
<ul style="list-style-type: none"> Satisfaction des clients, participation des clients et sensibilisation du public par rapport aux programmes et aux politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Collecte de données océanographiques, analyse de données pour mieux faire comprendre le rôle des océans dans le climat planétaire et l'incidence de la variabilité océanique sur la productivité biologique. Diffusion des données, et présentation et publication nationale et internationale des résultats. (www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/Meds).² <i>Sciences halieutiques et océaniques</i> Sensibiliser davantage le public aux questions touchant les océans et les eaux douces pour encourager la participation, l'autoréglementation, l'autodiscipline et le partage des responsabilités. <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> 	24,0 ²	23,0 ²	23,0 ²
<p>1 Cette activité et les ressources connexes figurent également sous les résultats prévus #3, « Recherches et connaissances scientifiques ».</p> <p>2 Cette activité et les ressources connexes figurent également sous les résultats prévus #3, « Recherches et connaissances scientifiques ».</p>				

**Principal engagement en matière de résultats :
Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles**

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars)		
		2000-2001	2001-2002	2002-2003
1. Infrastructure des cours d'eau navigables efficiente et effective				
<ul style="list-style-type: none"> • Réseau de services de communications et de trafic maritimes complets, efficaces, régissant en temps opportun et souple. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le temps de déplacement des navires, les interruptions de service et les coûts en améliorant les techniques de gestion de l'information. <i>Services de communications et de trafic maritimes</i> 	3,0	3,0	3,0
	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre les déplacements du trafic commercial plus efficaces pour que les clients aient une meilleure performance économique et opérationnelle. <i>Services de communications et de trafic maritimes</i> 	5,0	5,0	5,0
<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure efficiente et effective pour les aides à la navigation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de fournir régulièrement aux utilisateurs des renseignements pertinents sur l'état des voies navigables au Canada grâce à des technologies de fine pointe comme l'Internet. <i>Services à la navigation maritime</i> • Continuer de développer de meilleurs instruments d'information sur les chenaux en appliquant le principe de la gestion intégrée, ce qui comprend le Système d'information géographique des voies navigables. Objectif : 2002-2003. <i>Services à la navigation maritime</i> • Continuer de fournir un leadership et une expertise dans la gestion du débit et du niveau du fleuve St-Laurent, pour aider le Conseil international de contrôle du fleuve St-Laurent et la Commission mixte internationale. <i>Services à la navigation maritime</i> • Continuer de fournir un leadership aux responsables de la navigation maritime au Canada pour la gestion de la section canadienne de l'Association internationale de navigation, notamment en fournissant un délégué en chef canadien à l'association. <i>Services à la navigation maritime</i> • Mettre en œuvre une stratégie à long terme pour la participation de la Garde côtière canadienne aux structures de voies navigables d'ici 2002-2003, y compris un plan pour le dessaisissement et l'entretien des structures demeurant sous la responsabilité de la Garde côtière. Les ressources pour le dessaisissement restent à déterminer. <i>Services à la navigation maritime</i> 	107,0	105,0	105,0

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars)		
		2000-2001	2001-2002	2002-2003
1. Infrastructure des cours d'eau navigables efficiente et effective (suite)				
	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à gérer la profondeur des chenaux pour les voies navigables internationales des Grands Lacs, en veillant notamment à l'élimination des rejets de drague. <i>Services à la navigation maritime</i> Fournir, selon le principe du recouvrement intégral des coûts, le dragage du chenal maritime du St-Laurent jusqu'en 2002. <i>Services à la navigation maritime</i> Continuer la modernisation des aides à la navigation. <i>Services à la navigation maritime</i> Continuer la modernisation, l'entretien, la mise sur pied et l'amélioration des systèmes d'information. <i>Services à la navigation maritime</i> 			
<ul style="list-style-type: none"> Mouvement sûr et efficace du trafic maritime dans les eaux prises par les glaces. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire le nombre et la gravité des collisions, des échouements et des bris par la glace en améliorant la surveillance. <i>Services de communications et de trafic maritimes</i> 	5,0	5,0	5,0
	<ul style="list-style-type: none"> Réduire le nombre et la gravité des navires brisés par la glace, ainsi que le temps de déplacement et les interruptions en fournissant de l'information exacte et précise concernant l'état des glaces. <i>Opérations de déglacage</i> 	9,6	8,9	6,2
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de produits de haute qualité dans les voies navigables et dans les ports canadiens par l'acquisition, l'analyse, la manipulation et l'intégration de données pour assurer une navigation sûre et efficiente. 	<ul style="list-style-type: none"> Faire des études hydrographiques dans les zones prioritaires des eaux canadiennes et des eaux frontalières internationales. <i>Hydrographie</i> 	6,6	6,6	6,6
	<ul style="list-style-type: none"> Publier : 1) de nouveaux documents mis à jour pour s'assurer que les cartes maritimes (sur support papier et électronique) et les publications connexes sont disponibles en tout temps pour les navires circulant dans les eaux canadiennes et les eaux internationales frontalières et 2) de nouvelles cartes métriques bilingues pour les zones où les cartes utilisées sont périmées. Visitez notre site web à l'adresse suivante : http://www.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca. <i>Hydrographie</i> 	10,5	10,5	10,5

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars)		
		2000-2001	2001-2002	2002-2003
1. Infrastructure des cours d'eau navigables efficiente et effective (suite)				
	<ul style="list-style-type: none"> Continuer d'explorer de nouvelles technologies en rapport avec le Service hydrographique du Canada, accroître la commercialisation des produits, améliorer les logiciels-outils internes permettant de concevoir les cartes et continuer d'offrir des stages de formation dans les nouveaux programmes. <i>Hydrographie</i> Revoir tous les aspects de l'acquisition de données, depuis la conception des cartes jusqu'à leur publication, dans le cadre d'une initiative de gestion de la qualité du Service hydrographique du Canada répondant aux normes ISO 9000 ou à des normes équivalentes et dont l'achèvement est prévu pour le 1^{er} juin 2001. <i>Hydrographie</i> 	2,7	2,7	2,8
		0,1	0,1	—
<ul style="list-style-type: none"> Intervention en cas d'incidents de recherche et de sauvetage maritimes. 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les programmes de formation répondent aux besoins du personnel de Sauvetage, sécurité et intervention environnementale et du personnel de mer. <i>Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</i> Diminuer le nombre de situations de danger ou de détresse et en réduire la gravité de façon à minimiser les risques de pertes humaines en améliorant les communications. <i>Services de communications et de trafic maritimes</i> 	81,9	82,7	82,7
		30,0	30,0	30,0
<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité et bon état des ports essentiels à l'industrie de la pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier si les conditions d'exploitation aux ports de pêche essentiels sont sûres et réduire les conditions dangereuses aux ports gérés par les utilisateurs. <i>Ports</i> 			
<ul style="list-style-type: none"> Dessaisissement et rationalisation des ports pour réduire le nombre de ports non essentiels. 	<ul style="list-style-type: none"> Éliminer, d'ici 2002-2003, une centaine de ports de pêche abandonnés et non utilisés. <i>Ports</i> D'ici 2001-2002, dessaisir les derniers ports récréatifs ou mettre fin aux autres arrangements de diversification des modes de prestation des services. <i>Ports</i> 			
<ul style="list-style-type: none"> Cadre réglementaire et programmes de prévention pour assurer la sécurité et la prudence en navigation de plaisance. 	<ul style="list-style-type: none"> Établir une structure de gestion et la publier dans un règlement dans le cadre du volet 2 du projet de réforme de la <i>Loi sur la marine marchande du Canada</i>. <i>Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</i> 	3,1	3,1	3,1

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars)		
		2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003
1. Infrastructure des cours d'eau navigables efficiente et effective (suite)				
	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les nouvelles dispositions réglementaires importantes pour améliorer la sécurité nautique : compétences obligatoires et âge des conducteurs, puissance des bateaux et modernisation du Règlement sur les petits bâtiments. Ces règlements entreront progressivement en vigueur jusqu'en 2009. <i>Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</i> • D'ici 2001, modifier les lois en vigueur afin de simplifier le cadre réglementaire et de mieux l'adapter au public. <i>Services à la navigation maritime</i> 	2,0	1,0	1,0
2. Avantages économiques				
<ul style="list-style-type: none"> • Livraisons annuelles par bateau aux localités du Nord et aux bases militaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au bien-être et à la viabilité économique des communautés Inuit en surveillant le trafic à l'aide du système de trafic canadien NORDREG. <i>Services de communications et de trafic maritimes</i> • Contribuer au bien-être et à la viabilité économique des communautés Inuit en coordonnant le passage des brise-glaces de la Garde côtière et le réapprovisionnement annuel de l'Arctique par les transporteurs commerciaux. (Recouvrement intégral des coûts) <i>Opérations de déglçage</i> 	1,0	1,0	1,0
<ul style="list-style-type: none"> • Avantages économiques et opérationnels tirés du commerce maritime. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser les directives concernant les manœuvres dans les voies navigables nationales et revoir les normes internationales afin de continuer à assurer la sécurité des navires dans les voies commerciales nationales. <i>Services à la navigation maritime</i> 	2,0	2,0	1,3
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les prévisions du niveau d'eau des principales voies navigables commerciales pour répondre aux besoins de la communauté maritime. <i>Services à la navigation maritime</i> 	2,0	2,0	2,0
	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer le temps de parcours des bateaux, le nombre d'interruptions de service et les coûts en améliorant les techniques de gestion de l'information et assurer ainsi l'efficience de l'industrie canadienne. <i>Services de communications et de trafic maritimes</i> 	3,0	3,0	3,0

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars)		
		2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003
2. Avantages économiques (suite)				
	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'efficacité de la circulation des navires de pêche commerciaux afin d'améliorer le rendement opérationnel et économique des clients. <i>Services de communications et de trafic maritimes</i> • Diminuer les risques de dommages matériels le long du fleuve en surveillant la vitesse des navires. <i>Services de communications et de trafic maritimes</i> • Accroître l'efficacité de la circulation des navires commerciaux et améliorer ainsi le rendement opérationnel et économique des clients, grâce aux services de déglacage et d'escorte dans les eaux prises par les glaces. <i>Opérations de déglacage</i> • Rendre les ports bloqués par les glaces accessibles aux navires en brisant les glaces. <i>Opérations de déglacage</i> 	3,0	3,0	3,0
	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller l'état des glaces et le niveau d'eau pour éviter les inondations ainsi que les problèmes au moment de l'embâcle et de la débâcle. <i>Opérations de déglacage</i> 	1,0	1,0	1,0
	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des biens contre les dommages causés par les inondations et l'accumulation des glaces. 	21,4	19,8	17,0
	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller l'état des glaces et le niveau d'eau pour éviter les inondations ainsi que les problèmes au moment de l'embâcle et de la débâcle. <i>Opérations de déglacage</i> 	2,6	2,4	2,1
	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des biens contre les dommages causés par les inondations et l'accumulation des glaces. 	4,5	4,5	4,5
3. Clients et public				
<ul style="list-style-type: none"> • Participation des utilisateurs à la gestion et aux coûts des ports. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de ports de pêche gérés par les administrations portuaires. <i>Ports</i> 			
<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des clients. 	<ul style="list-style-type: none"> • La diffusion de l'information aux clients est une composante importante des programmes des Services à la navigation maritime, par exemple les avis aux navigateurs et le système canadien d'aides à la navigation sont à la disposition du public canadien sur plusieurs sites Internet. Les prévisions du niveau d'eau et du Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent sont également disponibles sur l'Internet. <i>Services à la navigation maritime</i> • Sondages sur la satisfaction et la sensibilisation des clients. <i>Services des communications et du trafic maritimes</i> • Rapports et sommaires clairs, compréhensibles et faciles d'accès. <i>Services des communications et du trafic maritimes</i> 	1,1	1,0	1,0
	<ul style="list-style-type: none"> • Sondages sur la satisfaction et la sensibilisation des clients. <i>Services des communications et du trafic maritimes</i> 	0,1	0,1	0,1
	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports et sommaires clairs, compréhensibles et faciles d'accès. <i>Services des communications et du trafic maritimes</i> 	0,5	0,5	0,5

Résultats escomptés	Activités connexes	Ressources (millions de dollars)		
		2000- 2001	2001- 2002	2002- 2003
3. Clients et public (suite)				
	<ul style="list-style-type: none"> Sondages sur la satisfaction des clients à partir d'un numéro 1-800. <i>Opérations de déglçage</i> 			
<ul style="list-style-type: none"> Participation des clients. 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation des clients au niveau national, régional et local sur des questions précises, par exemple, l'examen cyclique des aides à la navigation ou l'avenir du LORAN C (un système de radionavigation hyperbolique), afin de répondre le mieux possible aux besoins des utilisateurs compte tenu des ressources restreintes. <i>Services à la navigation maritime</i> Suivi des consultations auprès des clients. <i>Services à la navigation maritime</i> Sondages sur la participation des clients et les niveaux de service. <i>Services à la navigation maritime</i> Participation des clients aux décisions concernant la politique sur le déglçage et le recouvrement des coûts, par l'intermédiaire des comités consultatifs régionaux, etc. <i>Opérations de déglçage</i> 	1,0	0,9	0,7
		1,0	1,0	0,6
		1,0	1,0	0,6
<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des clients et du public aux programmes et aux politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Sondages sur la satisfaction et la sensibilisation des clients. <i>Services de communications et du trafic maritimes</i> Suivi des consultations auprès des principaux intervenants au sujet des pêches récréatives (<i>Loi sur la marine marchande du Canada 2000</i>) ainsi que la préparation et l'intervention en cas de déversements. <i>Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</i> 	0,1	0,1	0,1

3.2 Détails par secteur d'activité



Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	103,7	122,1	118,9	117,2
Équivalents à temps plein	1 096	1 116	1 116	1 116

Objectif

Assurer des voies navigables sécuritaires, efficaces et accessibles.

Description

Les Services à la navigation maritime (SNM) assurent la prestation, l'exploitation et l'entretien des aides à la navigation, l'aménagement et l'entretien des voies navigables, la protection du droit public à la navigation et la sauvegarde de l'environnement.

Détails des activités connexes

Les SNM continueront de moderniser les aides à la navigation en prenant les mesures suivantes :

- Acheter la mise en place d'un Système de positionnement global différentiel d'ici le printemps 2000. Ce système assurera une plus grande exactitude du positionnement à tous les navigateurs au Canada. Les problèmes techniques imprévus qui avaient retardé le développement des composantes matérielles et logicielles du système ont été réglés en grande partie. Notons que la Garde côtière américaine, qui a amorcé ce projet à peu près en même temps, a elle aussi connu les mêmes types de problèmes et de retards.
- Fournir des aides à la navigation conventionnels moins nombreux mais plus efficaces, et accroître l'efficacité du système d'aides actuel en poursuivant l'élaboration et la mise en place de la bouée à cycle de cinq ans, en évaluant les grosses bouées en plastique, les coffres d'amarrage synthétiques et les feux d'alignement au laser, et en surveillant l'équipement en place pour relever les points à améliorer.
- Évaluer la nécessité future du LORAN-C, un système de radionavigation hyperbolique, étant donné que ce service sera probablement moins en demande. Une décision devrait être prise en juillet 2000.
- Éliminer les biens excédentaires par différents moyens.
- Continuer d'aider le Service hydrographique du Canada à définir les priorités pour la mise en œuvre des cartes électroniques dans les voies navigables canadiennes.

- ❑ Faire accepter le Système de positionnement global différentiel à l'échelle nationale et internationale et, de concert avec Transports Canada, promouvoir l'acceptation du système des cartes électroniques et du système de visualisation des cartes électroniques.

Les SNM poursuivront la modernisation, l'entretien, la mise en œuvre et la remise à neuf des systèmes d'information comme les bases de données nationales sur l'utilisation des voies navigables au Canada, le système d'information sur le programme des aides, le modèle d'établissement des coûts des aides maritimes et le système de gestion des données sur les voies navigables.

La Garde côtière canadienne poursuivra les modifications à la *Loi sur la protection des eaux navigables* en vue de simplifier le cadre réglementaire, de l'adapter aux nouvelles réalités (utilisation des eaux, technologies, stratégies de gestion, pressions financières) et d'évaluer plus efficacement l'impact que les travaux effectués dans les voies navigables auront sur la navigation. Elle poursuivra également les modifications à la *Loi sur la marine marchande du Canada*, notamment la partie VI qui porte sur le receveur d'épaves, dans le but de moderniser la loi et, aussi, d'alléger le fardeau administratif imposé par l'entreposage et l'élimination des épaves.

La Garde côtière canadienne mettra en œuvre une stratégie détaillée pour les activités d'aquaculture visées par la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Par exemple, elle mettra en place un cadre législatif et réglementaire plus simple et mieux adapté aux réalités d'aujourd'hui, elle produira des documents explicatifs en fonction des besoins de l'industrie, et elle améliorera le processus de consultation.

Les SNM continueront d'améliorer les outils d'information sur les chenaux conformément aux principes de gestion intégrée, en utilisant par exemple les systèmes d'information géographique. Ils continueront également à améliorer les prévisions du niveau d'eau pour les principales voies navigables commerciales afin de répondre aux besoins de la communauté maritime. En outre, les SNM continueront à fournir régulièrement de l'information pertinente sur l'état des principales voies navigables canadiennes en utilisant une technologie de pointe.

La Garde côtière canadienne continuera à offrir son leadership et son expertise au Conseil international de contrôle du fleuve St-Laurent et à la Commission mixte internationale pour la gestion du débit et du niveau du fleuve St-Laurent.

Une stratégie à long terme sur la contribution de la Garde côtière canadienne aux structures des voies navigables sera élaborée et mise en œuvre, y compris un plan pour le dessaisissement et l'entretien des structures demeurant à la charge de la Garde côtière.

Les SNM continueront à gérer la profondeur des chenaux pour les eaux navigables internationales des Grands Lacs, y compris l'élimination des rejets de drague. Par ailleurs, la gestion du dragage du chenal maritime du St-Laurent se poursuivra suivant le principe du recouvrement intégral des coûts, jusqu'à ce qu'une solution à long terme ait été convenue.



Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	70,8	80,0	72,0	72,0
Équivalents à temps plein	769	840	840	840

Objectif

Assurer la sauvegarde des vies humaines en mer, la protection de l'environnement, l'efficacité du mouvement des navires et la prestation d'informations à des groupes commerciaux et nationaux.

Description

Les Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) assurent les communications et la coordination concernant les urgences et la sécurité, le filtrage des navires pour empêcher l'entrée de bâtiments non sécuritaires dans les eaux canadiennes, la réglementation du trafic maritime et la gestion d'un système intégré d'information maritime et de services de correspondance publique. En plus d'assurer la sécurité de la navigation maritime, les Services de communications et de trafic maritimes appuient les activités économiques par une gestion optimale du trafic et de l'efficacité portuaire et par la facilitation de la liaison navire-terre au profit de l'industrie. Toutes ces fonctions sont régies par un cadre réglementaire qui est inspiré essentiellement de la *Convention sur la sauvegarde de la vie humaine en mer* et de la *Loi sur la marine marchande du Canada*.

Détails des activités connexes

Les SCTM revoient continuellement leur infrastructure pour la rendre toujours plus efficace grâce à de nouvelles technologies.

Les SCTM, par la nature de leurs opérations, constituent un élément clé du mouvement national vers le développement durable des océans et des ressources maritimes. Les SCTM appuieront sans réserve la stratégie sur les océans en continuant d'explorer des moyens d'améliorer la surveillance et la gestion des zones de protection marines.

Les SCTM amélioreront leur capacité de surveillance en élaborant des stratégies de mise en œuvre pour le Système d'identification automatique. Ce système, à la fine pointe de la technologie, offre aux navigateurs et aux autorités compétentes un moyen plus efficace et plus rentable de fournir leurs services. L'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre nationale et du plan d'action s'y rattachant se poursuivra également en collaboration avec les

représentants de l'industrie maritime qui sont assujettis à des normes techniques et opérationnelles d'application internationale.

Les SCTM amélioreront leur capacité de communication en poursuivant la mise en œuvre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer. Ce système international utilise des techniques de transmission de terre, des satellites et des radios embarqués pour fournir un service plus efficace d'alerte en cas de détresse. Il a été conçu pour sauver des vies en ajoutant une fonctionnalité spécialisée au système de radiocommunications actuel. Le programme d'appels sélectifs numériques à très haute fréquence devrait être établi à des endroits précis au Canada en 2002-2003, et le programme d'appels sélectifs numériques à haute fréquence devrait l'être dans l'Arctique canadien le 1^{er} juillet 2001.

Les SCTM amélioreront leurs techniques de gestion de l'information en poursuivant l'élaboration du système intégré d'information sur la navigation maritime. Ce système d'information en temps réel améliorera considérablement les opérations des SCTM, sans compter qu'il permettra d'informatiser la compilation, le traitement, l'affichage et la distribution de données exactes, ce qui aidera grandement l'industrie maritime. En raison des retards importants dans certains aspects du projet, la date d'achèvement a été repoussée au printemps 2001.



Console des SCTM à Montréal, Québec



Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	35,7	38,8	36,8	32,3
Équivalents à temps plein	469	470	470	470

Objectif

Faciliter le mouvement sécuritaire et efficace des navires dans les eaux envahies par les glaces et réduire les risques d'inondation dans les zones exposées ou menacées par suite de l'accumulation des glaces.

Description

Les Opérations de déglacage sont des services d'escorte de brise-glaces, d'entretien des chenaux, de lutte contre les inondations, d'ouverture des ports et de conseils et d'information à l'intention du grand public et des navigateurs traversant ou contournant des eaux envahies par les glaces. Elles coordonnent également le transport des marchandises pour le réapprovisionnement annuel des localités et des camps militaires du Nord au moyen de contrats avec des transporteurs commerciaux.

Détails des activités connexes

Le programme de déglacage ne vise plus, comme avant, à fournir tout un éventail de services gratuits. Le récent exercice de réduction des effectifs a obligé le Ministère à offrir des services davantage axés sur le client et sur la demande. Aujourd'hui, les utilisateurs commerciaux paient un pourcentage des coûts sous la forme de droits de services de déglacage. Le secteur d'activité doit soigneusement équilibrer les besoins des groupes d'utilisateurs commerciaux et les intérêts du grand public, par exemple la protection contre les inondations et le soutien aux régions éloignées ou du Nord. Son défi : bien fonctionner pendant la saison des glaces et répondre aux exigences des clients avec les moyens dont il dispose pour l'année en assurant une utilisation optimale des ressources. Toutes les possibilités d'affaires seront explorées, autant les partenariats que les alliances stratégiques. L'entente sur les opérations de déglacage dans les Grands Lacs conclue entre le Canada et les États-Unis sera revue et probablement renouvelée cette année pour une autre période de cinq ans. Selon cette entente, les deux pays doivent coordonner ensemble les activités de déglacage dans les Grands Lacs afin d'optimiser l'efficacité des ressources de déglacage dans ces eaux.

Le programme de déglacage conservera une expertise et une reconnaissance internationale en continuant de collaborer avec la Garde côtière américaine, la patrouille des glaces dans

l'Atlantique Nord et d'autres gouvernements impliqués dans le déglacage. Il renforcera son alliance avec la Direction de la sécurité maritime de Transports Canada concernant l'harmonisation des normes sur la navigation dans les eaux polaires, afin de défendre la position du Canada et d'assumer un rôle proactif aux forums portant sur les opérations ou la navigation dans les glaces. On continuera d'élaborer des politiques, en tenant compte bien sûr des ressources réduites, relativement aux services demandés dans de nouveaux secteurs ou pendant de nouvelles périodes, ou encore à l'instauration de normes sur le déglacage dans les eaux du Sud canadien. La Garde côtière continuera son étude sur les avantages économiques de déglacage dans les régions du Canada envahies par la glace.





Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	117,7	124,9	130,2	129,5
Équivalents à temps plein	1 184	1 120	1 120	1 120

Objectif

Le sauvetage en mer et la protection du milieu marin.

Description

Le secteur d'activité, Sauvetage, sécurité et intervention environnementale, se compose des grands domaines de programme suivants : opérations de recherche et de sauvetage en mer; intervention environnementale et protection civile nationale ministérielle; promotion de la sécurité de la navigation auprès du public maritime par la prévention et la réglementation.

Détails des activités connexes

Voici la liste des principales activités prévues dans le secteur d'activité Sauvetage, sécurité et intervention environnementale pour la période de planification.

- Améliorer avec les partenaires l'efficacité du régime d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en passant en revue les règlements, les normes et les lignes directrices applicables au régime, en établissant des exigences pour les rapports de rendement, et en élaborant la structure et la réglementation de gestion d'après la *Loi sur la marine marchande du Canada* 2000.
- Réexaminer l'élaboration d'un régime canadien d'intervention en cas de déversement de substances nocives et potentiellement dangereuses (étendue et magnitude) et le rôle du Ministère dans les eaux de ballast.
- Voir à ce que le personnel de Sauvetage, sécurité et intervention environnementale et le personnel de mer reçoivent la formation voulue, en finalisant une stratégie de formation et en élaborant un plan de formation à long terme et de nouveaux cours.
- Fournir un service de recherche et sauvetage en mer en maximisant le fonctionnement multitâche tout en respectant les normes opérationnelles de recherche et sauvetage, et en mettant en œuvre des initiatives de qualité et des évaluations plus poussées.
- Poursuivre la mise en œuvre des nouvelles mesures de réglementation visant à améliorer la sécurité nautique : compétences obligatoires et âge des conducteurs, puissance des bateaux et modernisation du Règlement sur les petits bâtiments. Pour faciliter la mise en

œuvre, on sensibilisera le public à l'aide de différents moyens de communication et on continuera d'accréditer les cours sur la sécurité nautique.





Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	123,0	128,6	125,4	124,4
Équivalents à temps plein	1 203	1 151	1 151	1 143

Objectif

Fournir aux gestionnaires des pêches, à l'industrie et au public intéressé un fondement scientifique fiable pour la conservation des ressources marines et des ressources halieutiques anadromes et dulçaquicoles et le développement durable de l'aquaculture ainsi que des renseignements scientifiques sur les eaux océaniques et côtières et les écosystèmes à l'appui de la gestion de l'environnement et de l'habitat du poisson, de la gestion intégrée des ressources, du développement en mer, des prévisions climatiques, des services maritimes, du génie côtier, de la défense et de la marine marchande.

Description

Les écosystèmes marins sont surveillés et évalués au moyen de navires de recherche océanographique, de programmes de contrôle des pêches et de programmes en collaboration avec les pêcheurs. La mesure des paramètres océanographiques, tels que la température, la salinité, les niveaux d'eau et l'amplitude des vagues, se fait par divers intervenants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Ministère. Les scientifiques travaillent en équipes interdisciplinaires de concert avec des pêcheurs et des chercheurs universitaires pour évaluer les populations de poisson dans un contexte écosystémique et environnemental plus vaste. Les études climatiques sont surtout axées sur les effets des changements climatiques dans l'océan sur des espèces de poissons comme la morue et le saumon et sur le rôle des océans dans le système climatique planétaire.

La science aquacole vise à rendre viables les nouvelles espèces de poissons d'élevage au Canada et à améliorer l'efficacité de l'élevage des espèces existantes. Les maladies qui frappent les poissons et qui se répandent dans les populations sont combattues par des règlements sur la protection de la santé des poissons, obligeant les installations de production de poissons à obtenir un certificat pour importer des poissons au Canada ou les transporter d'une province à l'autre.

Détails des activités connexes

Le secteur d'activité Sciences halieutiques et océaniques (SHO) procédera à des travaux sur le terrain et en laboratoire ainsi qu'à des travaux d'analyse, dans le but d'évaluer l'état de chacun des stocks de poissons exploités dans les océans Pacifique et Atlantique. Les travaux

sur le terrain permettront de bénéficier de la contribution de l'industrie de la pêche. Le SHO continuera d'élaborer le processus d'évaluation des stocks pour qu'il soit plus ouvert et plus accessible aux intervenants, aux pêcheurs et aux universitaires, afin que le Ministère puisse profiter des connaissances de tous ces intervenants et que l'industrie de la pêche, elle, puisse mieux comprendre le travail des scientifiques du Ministère. Les rapports d'évaluation seront affichés sur le site web du Ministère (www.dfo-mpo.gc.ca/csas). Le SHO établira un cadre de travail où l'approche prudente sera intégrée à l'évaluation des stocks, et il élaborera des scénarios pour classer l'état des espèces en péril.

Pour ce qui est du climat océanique, le SHO améliorera son programme et le réalignera sur la nouvelle stratégie de mise en œuvre nationale sur le changement climatique, si les ressources le permettent. Le SHO envisage également de devenir un partenaire important de plusieurs universités canadiennes dans des programmes visant à étudier l'impact que les changements au milieu marin ont sur la productivité biologique. Le SHO poursuivra ses travaux afin d'aider le Ministère à utiliser RADARSAT pour déterminer et interpréter les entités océaniques à partir de satellites comme la productivité biologique et les processus hydrodynamiques. Il poursuivra également ses recherches sur l'aquaculture et la santé des poissons dans l'espoir d'acquérir les techniques et les connaissances nécessaires à la culture de nouvelles espèces et, aussi, pour prévenir la propagation d'agents pathogènes.

Le SHO améliorera son protocole pour intégrer les données biologiques, physiques et chimiques et, aussi, pour que les clients internes et externes aient plus facilement accès aux données et à l'information du SHO grâce à des outils de communications modernes comme, par exemple, le site web du Service des données sur le milieu marin (<http://www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/Meds>).



Station biologique de St. Andrew's à Brandy Cove



Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	77,3	132,3	95,9	90,9
Équivalents à temps plein	556	637	672	672

Objectif

Ce secteur d'activité comporte deux volets.

Le volet de la gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement a pour objectif d'assurer la protection et la conservation du milieu marin et de l'habitat du poisson par l'application d'une approche intégrée.

Le volet des océans du présent secteur d'activité a pour objectif d'adopter une approche intégrée par rapport aux écosystèmes dans les domaines de la conservation, de la protection et du développement durable des océans et des ressources océaniques.

Description

Le secteur d'activité est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de plans et de programmes ainsi que de l'administration des lois et règlements ayant trait à la protection et à la conservation des habitats aquatiques et de l'environnement. Cette activité englobe également l'étude et la surveillance des conditions chimiques et physiques qui ont un effet sur la qualité de l'environnement aquatique, de même que la collecte, l'analyse et l'interprétation des données à l'appui d'une exploitation économique durable des ressources aquatiques renouvelables du Canada et à l'appui de l'évaluation, de l'approbation et du contrôle des activités qui influent qualitativement et quantitativement sur l'habitat du poisson.

Détails des activités connexes

Ce secteur d'activité contribue à l'engagement principal d'assurer la conservation et la durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et la protection de l'environnement. Les activités suivantes seront entreprises pour atteindre les résultats escomptés au niveau des écosystèmes et des pratiques de gestion des habitats.

- Élaborer et mettre en œuvre une Stratégie nationale de gestion des océans, c'est-à-dire :
 - Définir le cadre fédéral pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie nationale de gestion des océans.

- Mettre en œuvre des plans de gestion intégrée (PGI) et des zones de protection marines (ZPM) en élaborant des cadres stratégiques, des modèles de gestion, des règlements et des ententes multipartites.
- Élaborer et valider des objectifs, des lignes directrices et des indicateurs sur la qualité du milieu marin pour faciliter les décisions concernant les PGI et les ZPM.
- Faire participer les provinces, les territoires, les organisations autochtones, les communautés côtières et d'autres intervenants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, à l'identification des ZPM et à l'élaboration des PGI.
- ❑ Permettre au Canada de mieux remplir ses obligations internationales et d'assurer un leadership dans le domaine des océans, en participant plus activement à des projets de recherche et de conservation avec d'autres pays, et en participant aussi à des conférences internationales, nationales et régionales sur des questions touchant la politique sur les océans et la conservation des océans.
- ❑ Améliorer la protection de l'habitat du poisson en instaurant un nouveau programme de gestion de l'habitat dans les trois provinces des Prairies et en Ontario, renforcer la capacité d'intervention précoce au Québec et dans l'Atlantique, accroître la capacité de surveiller et d'évaluer l'efficacité des techniques d'atténuation et d'indemnisation, et renforcer l'appui aux programmes en cas de contestations, judiciaires ou autres.
- ❑ Améliorer l'efficacité d'un programme national de gestion de l'habitat et mettre davantage l'accent sur l'intervention précoce, en assurant le suivi des recommandations de l'étude nationale sur l'habitat et en participant à l'examen quinquennal de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
- ❑ Reconstituer les ressources en saumon du Pacifique en favorisant la protection et la remise en état de son habitat, grâce à la prestation d'un financement pour appuyer des projets communautaires de remise en état de l'habitat, à la mise sur pied d'un service d'auxiliaires et de coordonnateurs de l'intendance qui feront la promotion de la conservation et de l'intendance, et à l'établissement d'un fonds de dotation permanent servant à financer de façon continue des activités de remise en état.

Les activités suivantes sur les recherches et les connaissances scientifiques contribuent également au même engagement en matière de résultats :

- ❑ Investissement stratégique dans la recherche sur les causes et les effets des changements aux écosystèmes marins et d'eau douce, c'est-à-dire :
 - Entreprendre avec divers intervenants l'examen de questions nécessitant l'appui scientifique des politiques, des programmes et des décisions concernant la conservation et la protection des écosystèmes marins et d'eau douce, l'utilisation durable des ressources aquatiques, et l'atténuation des effets néfastes sur les écosystèmes et leurs ressources.
 - Renforcer l'engagement des clients et des intervenants, y compris les comités consultatifs de l'extérieur, pour aider à définir les enjeux reliés à l'environnement et à la conservation, à déterminer les priorités de recherche et d'activités scientifiques et à évaluer les résultats scientifiques.

- Communiquer et diffuser les résultats des recherches scientifiques et donner des conseils crédibles et utiles aux décideurs en temps voulu.
- Améliorer l'accès aux données et à l'information scientifiques.
- Promotion des possibilités de partenariat pour renforcer les alliances de recherches stratégiques, c'est-à-dire :
 - Examiner les ententes existantes de partenariat, et explorer les possibilités d'alliances stratégiques auprès des principaux clients et intervenants.
 - Négocier des alliances stratégiques solides pour des activités scientifiques, tout en respectant le mandat du Ministère.
 - Explorer la diversification des modes de prestation des services, y compris le partage des coûts et la cogestion des activités scientifiques.

Afin de sensibiliser le public à toutes ces questions tout au long de la période de planification, le Ministère organisera des conférences nationales, régionales et internationales sur les océans. Il fera des recherches sur l'opinion publique et consultera les provinces, les territoires, les Premières Nations et les intervenants afin de bien connaître les clients et leurs besoins respectifs. Le Ministère diffusera également de l'information et des outils de marketing et d'éducation sur divers supports, par exemple un site Internet interactif, des programmes d'éducation et de formation pour les clients, des cours en partenariat avec les universités, et un programme d'enseignement scolaire sur les océans.





Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	25,5	25,6	25,6	25,6
Équivalents à temps plein	322	312	312	312

Objectif

Fournir des produits d'information nautique afin de promouvoir la sécurité et l'efficacité de la navigation dans les eaux canadiennes et les eaux internationales frontalières.

Description

Les relevés hydrographiques mesurent les paramètres qui sont nécessaires à la description de la nature exacte et de la configuration du fond marin et du lit des voies navigables intérieures, de leurs relations avec la masse continentale ainsi que des caractéristiques et de la dynamique de ces eaux. Les paramètres mesurés sont notamment la profondeur d'eau, le type de fond, les courants près de la surface, les marées et les niveaux d'eau. Les données réunies servent à la production de cartes de navigation et d'autres publications telles que les Annuaires des courants et marées, les Instructions nautiques, les Guides pour petits bateaux et les Bulletins sur les niveaux d'eau. L'information hydrographique sert également à la détermination des limites des eaux nationales et des frontières maritimes.

Détails des activités connexes

Seules les études sur le terrain qui sont nécessaires à la publication immédiate des cartes seront effectuées. Le Service hydrographique du Canada (SHC) continuera à répondre aux demandes urgentes, par exemple les enquêtes sur les accidents, mais il se concentrera principalement sur la gestion efficace des données de terrain et sur la conversion des cartes papier en cartes électroniques de navigation.

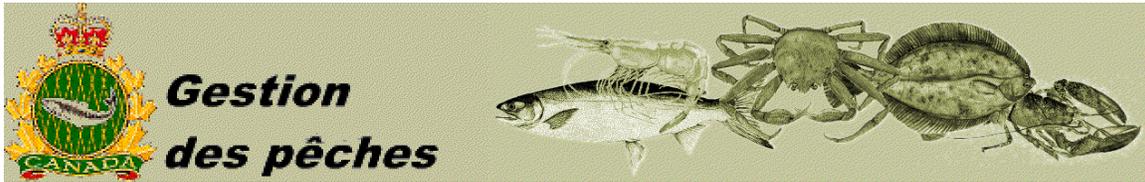
Le SHC répond à de nombreuses demandes. Pour l'instant, les dossiers les plus pressants sont celui de l'accumulation des avis aux navigateurs exacerbée par le programme de modernisation des aides à la navigation de la Garde côtière canadienne, et celui de la mise à jour nécessaire du portefeuille vieillissant des cartes.

En raison des besoins opérationnels de la Garde côtière canadienne, il faudra également élaborer de nouvelles cartes pour les eaux de l'Arctique. En 2000-2001, le SHC compte produire 13 nouvelles cartes papier et au moins 20 nouvelles cartes électroniques de navigation. Au cours de la période de planification, le SHC a aussi l'intention de mettre à jour son répertoire actuel qui compte 360 cartes électroniques de navigation.

Le SHC publiera dix nouvelles éditions des Instructions nautiques, les éditions annuelles du Livre des feux (2 volumes), des Aides radio à la navigation maritime (3 volumes) et des Avis aux navigateurs (2 volumes), ainsi que les Tables des marées et courants du Canada pour 2002 (7 volumes). Ces cartes de navigation et ces publications sont les produits auxquels seront consacrées la plus grande partie des ressources humaines et financières du SHC au cours du prochain exercice.

Selon l'avancement des autres programmes ou projets du Ministère, ou selon des besoins particuliers, des relevés hydrographiques pourraient être requis. Il pourrait s'agir, par exemple, de programmes visant à proposer des zones de protection marines, à définir la ligne de base du Canada pour la mer territoriale, la zone contiguë, la gestion intégrée des zones côtières et la zone économique exclusive conformément à la *Loi sur les océans*, ou à acquérir des données de bathymétrie au large pour justifier les réclamations visées par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les activités intersectorielles se multiplient, particulièrement en hydrographie, là où le SHC a effectué des échosondages à faisceaux multiples dans les zones de protection marines grâce au financement du secteur des Océans.





Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	518,0	349,8	239,2	237,4
Équivalents à temps plein	1 497	1 563	1 573	1 573

Objectif

Conserver et protéger les ressources halieutiques du Canada et, en collaboration avec les intervenants, d'en assurer l'utilisation durable.

Description

La Gestion des pêches est chargée des fonctions de gestion des ressources halieutiques dans toutes les provinces et dans les territoires du Canada, de même qu'à l'intérieur et à proximité des zones de pêche de 200 milles du Canada. Ces zones comprennent les réseaux fluviaux intérieurs et les lacs de toutes les provinces, sauf aux endroits où les pouvoirs en matière de gestion des pêches intérieures ont été délégués à la province ou au territoire. Il s'agit notamment de la gestion des parties canadiennes des cours d'eau transfrontaliers, de la gestion commune des pêches d'interception dans les eaux internationales et de la gestion des pêches autochtones, récréatives et commerciales dans les eaux côtières canadiennes. Il s'agit également de la négociation des ententes internationales pour promouvoir la conservation des ressources halieutiques du Canada, de concert avec d'autres ministères, ainsi que de la négociation et de l'administration des traités et accords internationaux touchant les relations bilatérales et multilatérales dans le domaine des pêches. La réalisation des objectifs de la Gestion des pêches est appuyée par des programmes de réduction de la capacité tels que le Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches, la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (SPFA) et le Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord (PARPMN). Ces programmes spéciaux répondent à des besoins particuliers et sont limités dans le temps.

Détails des activités connexes

La Gestion des pêches continue d'entreprendre des travaux majeurs de renouvellement de la politique et du programme. Les défis découlant de l'état de principaux stocks sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, le parachèvement et la mise en œuvre des réponses du gouvernement aux pêcheurs et aux communautés touchés par le fléchissement des pêches, l'engagement à apporter des changements profonds à la gestion des pêches, les rapports du Ministère avec ses clients, surtout les utilisateurs des ressources, et le besoin de s'occuper de la forte évolution des droits des Autochtones et découlant des traités. Ces défis apportent à la fois des pressions et des possibilités de changement. Le Secteur devra répondre à ces

pressions au cours de la période de planification, tout en allant de l'avant avec le but à long terme d'établir des pêches écologiquement et économiquement durables.

Les initiatives actuelles de la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique et de la Réforme des pêches du Pacifique sont deux étapes importantes vers la réalisation de la vision d'ensemble pour les pêches, tout comme le seront l'élaboration et la mise en œuvre, à long terme, de nouvelles modalités institutionnelles dans des domaines comme la délivrance de permis et les allocations. Ces initiatives font partie de la stratégie visant à préciser les principes qui régiront les pêches, les structures de gouvernance pour la gestion et les rôles et les responsabilités respectives du Ministère et des groupes de clients de la Gestion des pêches.

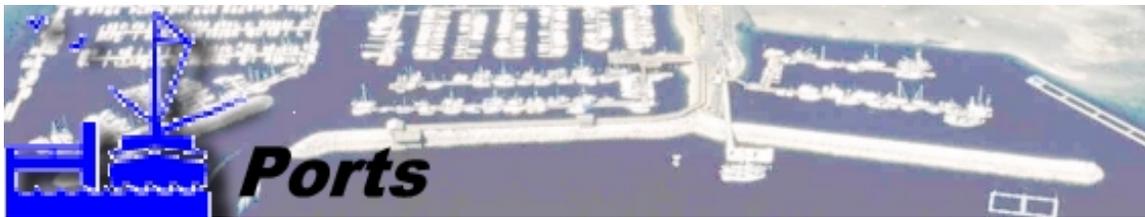
En outre, la politique et le programme du Secteur devront tenir compte de la préoccupation profonde de conservation dans des pêches clés, de la concurrence accrue entre tous les utilisateurs pour obtenir les ressources halieutiques disponibles, d'un milieu public exigeant et du besoin d'apporter des changements aux programmes et aux opérations tout en faisant face à d'importantes contraintes budgétaires.

Les efforts du Secteur sont axés sur la réalisation de neuf objectifs. Dans le cadre de chacun de ces objectifs, certaines activités seront entreprises. Voici certaines des principales activités par objectif :

- Gérer les stocks et l'habitat du poisson de façon à conserver et à protéger l'abondance, à rétablir les stocks épuisés et à maintenir la diversité biologique.
 - Établir des plans de gestion intégrée des pêches pour toutes les pêches principales et les plus fragiles.
 - Terminer la première étape de la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique (RPPA) en élaborant un cadre politique qui donne les principes directeurs des décisions de gestion des pêches et lancer la deuxième étape de la RPPA pour appliquer les principaux éléments, y compris des options de changements institutionnels en ce qui concerne les décisions et les allocations.
 - Assurer la production de poissons dans les principales installations du Programme de mise en valeur des salmonidés et accroître les efforts de rétablissement de l'habitat.
- Respecter les droits Autochtones et découlant de traités dans la formulation et l'application des politiques, des plans et programmes de gestion des pêches.
 - Négocier et appliquer des modalités de pêche pratiques dans l'optique du droit découlant de traités confirmés par la Cour suprême dans la décision Marshall.
 - Revitaliser le programme des pêches autochtones pour continuer de fournir des politiques et des programmes efficaces et des services sensibles aux besoins des clients.
 - Appuyer l'application des éléments de pêche de l'entente finale des Nisga'a.

- ❑ Être conforme à la réalisation des objectifs de conservation et aux responsabilités concernant les droits des Autochtones et de traités, assurer l'utilisation durable de la ressource.
 - Contrôler la préparation de plans de gestion des pêches du saumon du Pacifique pour reconstituer les stocks de coho et mettre de l'avant des pratiques de pêche sélective.
 - Collaborer avec les pêcheurs pour mettre au point des technologies améliorées de pêche sélective.
 - Appliquer le Programme des données sur les pêches pour fournir les données exactes et opportunes qui sont nécessaires à une meilleure gestion des ressources halieutiques.
- ❑ Gérer les pêches de façon à contribuer à une industrie autonome, économiquement et environnementalement durable et apporter des contributions positives aux communautés et à l'économie canadienne.
 - Élargir l'application de la notion de cogestion et parachever la mise en œuvre du retrait de permis et d'autres programmes spéciaux.
- ❑ Mettre de l'avant et protéger la souveraineté du Canada et les intérêts de pêche internationaux.
 - Mettre en œuvre le Traité sur le saumon du Pacifique nouvellement négocié.
 - Élaborer et appliquer la stratégie de ratification et d'application complète de l'Accord des Nations Unies sur la pêche par les principaux pays pêcheurs.
- ❑ Faire en sorte que les décisions concernant la délivrance des permis et l'allocation des ressources soient transparentes, justes et fondées sur une politique claire.
 - Examiner les options de changement institutionnel dans la prise de décisions concernant les permis et les allocations, codifier des règles de partage d'espèces abondantes et lucratives et élargir les responsabilités de gérance des utilisateurs par l'application de plans de gestion intégrée des pêches et d'autres modalités de cogestion.
- ❑ Établir le partage des responsabilités et la responsabilisation de la gestion des pêches.
 - Élargir l'utilisation des modalités de cogestion et appuyer la ratification et l'application, par l'industrie, du Code de conduite pour une pêche responsable.
- ❑ Contribuer à la réalisation complète de la Stratégie sur les océans.
 - Avec d'autres secteurs, ministères, organismes provinciaux et autres intérêts, travailler activement de façon à accroître la connaissance, l'appui et l'application de la Stratégie sur les océans et assurer une responsabilisation dans le contexte des plans de gestion intégrée des pêches.
- ❑ Réaliser l'excellence dans les programmes et chez les employés du secteur de la Gestion des pêches.
 - Appliquer les principaux éléments du plan des ressources humaines du Secteur.

- Élaborer des plans et des stratégies — y compris un plan Sectoriel d'investissement à long terme — pour conserver la capacité d'assumer les principales responsabilités tout en tenant compte des contraintes budgétaires du Secteur et du Ministère.
- Terminer le renouvellement de Conservation et de Protection, y compris la réorganisation et le recrutement de personnel nouveau.



Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	52,9	50,8	50,8	50,3
Équivalents à temps plein	84	85	85	85

Objectif

Garder ouverts et en bon état les ports essentiels à l'industrie de la pêche.

Description

L'exploitation et l'entretien d'un réseau national de ports de pêche et de plaisance supposent la construction et l'entretien de brise-lames et d'installations d'amarrage et de mise à l'eau, ainsi que le dragage, aux profondeurs requises, des chenaux et des bassins. Les activités additionnelles comprennent la fourniture et l'entretien d'aires et de matériel de service pour la manutention du poisson et des engins de pêche, de même que divers services à terre. La gestion du programme, y compris les services de génie et techniques, est assurée au niveau régional dans le cadre de politiques nationales, tandis que les services courants de gestion et d'administration, s'il y a lieu, sont locaux.

Détails des activités connexes

L'objectif stratégique des Ports pour petits bateaux est d'établir un réseau de principaux ports de pêche plus petits, plus sûrs et plus abordables, administrés par les clients et financés partiellement par eux. Un objectif subordonné important demeure toujours, soit le dessaisissement de l'élément de plaisance du programme ainsi que tous les autres ports non essentiels. Au cours des trois prochaines années, les activités seront axées sur le maintien et la production de relations saines avec les clients, l'expansion de la participation des intervenants à l'application du programme, la réduction additionnelle de l'inventaire et l'investissement maximal dans l'entretien de l'infrastructure principale pour améliorer la sécurité publique et l'efficacité des utilisateurs.

Étant donné que l'attraction et la conservation de clients-partenaires engagés est la pierre angulaire d'un réseau portuaire plus efficace et utile, la question de la confiance des clients et de la crédibilité du Ministère mène à la réussite ou à l'échec. La principale priorité des utilisateurs des ports et des communautés est une conjoncture de sécurité et de bon fonctionnement. Si l'on ne traite pas adéquatement des questions de sécurité et de vieillissement du matériel, les antécédents de réussite des partenariats seront rapidement érodés. Par conséquent, au cours de la période de planification, il faudra appliquer le programme des Ports pour petits bateaux non seulement pour mieux répondre aux besoins fondamentaux des clients, mais aussi respecter les engagements mutuels entre le Ministère et

ses clients-partenaires et promouvoir la transparence et l'uniformité dans la politique et les décisions. Voici les principaux résultats et activités :

- instruction prioritaire concernant les travaux d'entretien communiquée aux ports gérés par les utilisateurs pour réduire le nombre de cotes de rendement portuaire dangereux/faible;
- maximisation des fonds disponibles pour l'entretien portuaire au moyen de l'accroissement de l'efficacité interne, de l'élimination progressive du financement des emplacements non essentiels et du rapatriement aux activités d'entretien de fonds détournées vers des dessaisissements coûteux;
- participation des intervenants à la conception d'une nouvelle vision à long terme;
- soutien technique, formation et transfert de connaissances aux clients-partenaires pour favoriser l'expertise opérationnelle, environnementale et commerciale pour mettre de l'avant des objectifs mutuels.

En même temps, il faut aller plus loin pour disposer d'une base d'actif plus abordable et mieux orientée. Au cours de la période de planification, les résultats suivants sont prévus :

- achèvement de la conception du réseau de ports principaux, on prévoit de 700 à 800 emplacements critiques pour les industries utilisatrices;
- expansion continue des partenariats avec les clients avec environ 50 installations portuaires additionnelles placées chaque année sous l'autorité d'une administration portuaire;
- réductions additionnelles de l'inventaire axées sur l'élimination sans coût ou à faible coût d'environ 100 ports de pêche non principaux et dessaisissement ou diversification des modes de prestation des services en ce qui concerne 250 ports de plaisance restants;
- méthodologies pour accroître la contribution financière des clients aux coûts d'entretien mineurs et partage des coûts des grands ouvrages en fonction de la capacité de payer; ces méthodologies seront élaborées en 2000-2001 et appliquées en 2001-2002;
- à compter de 2001-2002, la plupart des administrations portuaires en place depuis trois années ou plus devraient financer entièrement leurs propres opérations.

Voici les résultats à valeur ajoutée au cours de la période de planification qui contribuent à l'agenda général du gouvernement et à d'autres questions fédérales horizontales :

- soutien de petites et moyennes entreprises à l'extérieur des secteurs de la pêche et de la transformation comme l'aquaculture, le transport maritime intercommunautés, le tourisme, la navigation de plaisance et les industries de services maritimes;
- secteur de bénévoles plus fort, augmentant l'effectif actuel de 2 500 bénévoles qui participent maintenant au programme des administrations portuaires;
- possibilités d'emplois accrues dans les communautés côtières à mesure que de nouvelles administrations portuaires voient le jour, ajoutant aux quelque 500 nouveaux emplois déjà créés par cette initiative;

- ❑ augmentation de la gérance environnementale des emplacements côtiers occupés par des ports gérés par des clients du Ministère et réseau croissant de citoyens bien renseignés et engagés pour mettre de l'avant l'intégrité environnementale.



Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	142,5	172,0	158,9	162,1
Équivalents à temps plein	568	382	382	382

Objectif

Assurer un soutien maritime et aérien efficace aux secteurs de programme de Pêches et Océans Canada.

Description

La Gestion de la flotte comprend l'acquisition, l'entretien et l'ordonnancement des flottes navales et aériennes du Ministère à l'appui des secteurs de programme suivants : les Services à la navigation maritime, les Services de communications et de trafic maritimes, les Opérations de déglacage; le secteur Sauvetage, sécurité et intervention environnementale; la Gestion des pêches; les Sciences halieutiques et océaniques, et l'Hydrographie. Les fonds nécessaires pour payer les équipages et l'administration des flottes sont fournis par ces secteurs de programme. La Gestion de la flotte prend aussi en charge les besoins d'augmentation de capacité en concluant des ententes avec les autres ministères et le secteur privé pour qu'ils apportent un soutien maritime et aérien supplémentaire aux programmes.

Détails des activités connexes

La Gestion de la flotte est une organisation de soutien pour tous les engagements du Ministère. Notre objectif est de fournir du matériel et des services maritimes et aériens sûrs, efficaces et rentables pour appuyer l'application des programmes du Ministère et améliorer la satisfaction de nos clients.

La Gestion de la flotte contribuera aux orientations et aux priorités du Ministère et de la Garde côtière canadienne en visant les objectifs suivants :

- Continuer de développer le concept de flotte principale à partir de la liste de base des navires qui fourniraient un fondement solide pour la planification financière, opérationnelle et humaine.
- Définir et appliquer le concept d'équipage de base à partir des besoins des clients et du concept de flotte principale qui deviendrait un fondement stable pour la planification des ressources humaines.
- Continuer d'appliquer au système de gestion de la sécurité de la flotte les normes du Code international de gestion pour la sécurité et l'exploitation des navires (code ISM) de

façon que tous les navires de plus de 500 jauge brute au registre y soient conformes au 1^{er} juillet 2002 et que tous les navires de plus de 125 jauge brute au registre le soient au 1^{er} juillet 2004.

- Appliquer un plan de réinvestissement à long terme pour les navires qui appuiera les concepts établis dans le Plan d'investissement à long terme du Ministère.
- Mettre en place un modèle d'évaluation des coûts pour permettre aux gestionnaires et aux clients de bien comprendre ce qu'il en coûte d'opérer la flotte.
- Continuer d'appliquer et de bien utiliser les instruments et projets suivants pour améliorer la rentabilité des opérations et les processus décisionnels :
 - Système d'information sur les activités de la flotte;
 - Système MariTime de gestion de la flotte;
 - Système de gestion de l'information sur l'entretien.
- Appliquer le plan des ressources humaines de la flotte pour faire en sorte que nous ayons un environnement sain, dans lequel les gens comprennent leur rôle, disposent des compétences et des instruments nécessaires pour contribuer aux objectifs organisationnels et soient reconnus.
- Préparer et mettre en œuvre un cadre de gestion de la flotte qui présente clairement les processus, les procédures et les normes de gestion de la flotte de la Garde côtière canadienne, conformément aux principes de la série ISO 9000 des systèmes de qualité.





Dépenses prévues nettes et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	212,4	200,6	168,1	176,3
Équivalents à temps plein	866	1 121	1 121	1 121

Objectif

Ce secteur d'activité a pour objectif d'aider le Ministère à respecter son mandat en facilitant la gestion des ressources et des biens sur les plans suivants : humain, physique, financier, administratif, information et technologies de l'information. De plus, les responsables de Politiques et services internes fournissent des services et des conseils dans les domaines suivants : définition des priorités ministérielles et gouvernementales et mesures pour donner suite à ces priorités; recherche et analyse reliées aux politiques; relations intergouvernementales de même que renouveau des lois et des règlements.

Description

Les responsabilités des Politiques et services internes comprennent l'orientation administrative du Programme, les services de gestion intégrés et régionaux, la prestation des services administratifs, la coordination des politiques et des programmes ministériels, l'élaboration et la promulgation des règlements du Ministère qui sont appliqués à l'échelle nationale.

Détails des activités connexes

Les Services intégrés appuient continuellement le Ministère en maintenant l'infrastructure et les services pour offrir au personnel de Pêches et Océans Canada les programmes et les services requis pour réaliser le mandat du Ministère.

Au cours des quelques dernières années, les Services intégrés ont été transformés par suite de changements apportés et de demandes croissantes émanant des clients dans tous les domaines de services. Les Services intégrés continueront d'améliorer leurs services aux clients, de promouvoir des initiatives de réduction de la charge de travail et de s'améliorer en créant un milieu de travail productif et dynamique.

Les Services intégrés continueront de travailler avec les secteurs du Ministère pour déterminer les domaines dans lesquels on peut mettre à l'essai des projets de prestation de services qui satisferont aux demandes des clients. La Garde côtière canadienne et l'Administration centrale seront le fer de lance dans l'application des premiers modèles des

Services intégrés. Le projet ainsi que d'autres projets pilotes permettront de déterminer les répercussions, les implications, la faisabilité et l'utilité des divers modèles.

Le recours à la diversification des modes de prestation des services au Ministère, ainsi qu'aux Services intégrés, est une partie critique de l'agenda du Ministère au cours des trois prochaines années et exigera un examen de la prestation des services et des activités. Les Services intégrés collaboreront avec d'autres secteurs lorsqu'ils examineront et appliqueront les diversifications des modes de prestation des services et serviront d'experts en la matière.

Les Services intégrés dirigeront la préparation du cadre des biens immobiliers à l'appui de la priorité que présente la stabilité financière au Ministère. Une fois que le cadre sera établi, des plans de rationalisation des biens et des investissements seront préparés conjointement avec la mise en œuvre du Plan d'investissement à long terme.

Une stratégie et un plan de gestion (Renouveau 2000) seront préparés pour évaluer les besoins et les capacités actuelles de la direction et du personnel dans la gestion des ressources humaines, la fonction de contrôle moderne, les modalités de partenariats et les contrats et la gestion des projets à l'appui des employés du Ministère. En outre, le Ministère transformera son système financier ainsi que les compétences des gestionnaires du personnel pour qu'ils soient davantage analogues à ceux du secteur privé. Les Services intégrés élaboreront les systèmes et détermineront les besoins de formation de concert avec l'initiative de l'exercice du contrôle.

Les Services intégrés prépareront un plan d'action pour répondre aux conclusions de l'examen des pratiques de gestion financière effectué par le Bureau du vérificateur général en regard de son modèle de capacité de gestion financière.

Le Secteur des politiques appuie le Ministère en assumant le leadership de l'élaboration et de l'analyse des politiques – en particulier pour ce qui concerne les grands enjeux horizontaux – au sein du Ministère et dans les domaines pertinents de l'administration fédérale.

Le Secteur des politiques effectue des analyses économiques et mets à la disposition du Ministère des ressources pour la planification stratégique, pour les affaires intergouvernementales, pour le développement de l'aquaculture, ainsi que pour le renouvellement des lois et règlements. Le Secteur des politiques administre également le Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches.

4 Initiatives horizontales

4.1 Initiatives de réglementation

Secteur	Lois ou règlements	Résultats escomptés
<i>Garde côtière canadienne</i>	<i>Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux</i> <ul style="list-style-type: none"> • Révisions apportées pour répondre aux préoccupations de sécurité déterminées par les autorités locales en ce qui concerne le mouvement des navires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité accrue en ce qui concerne les petits bateaux et les eaux navigables.
	<i>Règlement sur la prévention de la pollution par les eaux usées des embarcations de plaisance</i> <ul style="list-style-type: none"> • Désigner de nouveaux emplacements où il est interdit de polluer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Eaux plus propres.
	<i>Règlement en vertu de la réforme de la Loi sur la marine marchande du Canada</i> <ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec Transports Canada, le Ministre participe à une refonte de la <i>Loi sur la marine marchande du Canada</i>. Les règlements seront modifiés de façon à refléter les pouvoirs et la terminologie énoncés dans la nouvelle Loi. Le cadre législatif et réglementaire touchant la sécurité maritime des interventions en cas de pollution sera simplifié. Particulièrement, les règlements concernant les interventions en cas de déversements d'hydrocarbures seront examinés et mis à jour, et les travaux concernant les pouvoirs législatifs de réglementation des embarcations de plaisance se poursuivront. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures législatives modernisées et rationalisées. • Formulation claire de la responsabilité du Ministre. • Qualité environnementale améliorée.
<i>Océans</i>	<i>Loi sur les océans</i> <ul style="list-style-type: none"> • Paragraphe 35 (3) de la <i>Loi sur les océans</i>, Règlement sur les zones de protection marines. • Le Règlement permettra : <ul style="list-style-type: none"> ◆ De désigner les zones de protection marines; ◆ D'établir des mesures au sein des zones de protection marines; ◆ D'entreprendre des activités de zone à l'intérieur des zones de protection marines. 	<ul style="list-style-type: none"> • On prévoit qu'à long terme (plus de 10 ans), les zones de protection marines présenteront des avantages importants au niveau de l'intégrité écologique des écosystèmes marins, des espèces et des habitats.
<i>Services intégrés</i>	<i>Règlement sur les ports de pêche et de plaisance</i> <ul style="list-style-type: none"> • Modifications administratives visant à mettre à jour l'Annexe 1 en supprimant les ports cédés, en ajoutant les ports nouvellement acquis et en corrigeant les noms des ports. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Annexe 1 indiquera avec exactitude les ports dont le Ministre est responsable.
<i>Gestion des pêches</i>	<i>Règlement de pêche de l'Atlantique</i> <ul style="list-style-type: none"> • Diverses modifications au Règlement pour le rendre plus adapté aux pratiques de gestion actuelles et améliorer la gestion des pêches. • Modifications visant à permettre la gestion ordonnée d'une pêche récréative du poisson de fond. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des pêches améliorée et conservation accrue.

Secteur	Lois ou règlements	Résultats escomptés
Gestion des pêches (suite)	Règlement sur la protection des pêcheries côtières <ul style="list-style-type: none"> • Modification à la liste d'états autorisés à l'accès aux ports canadiens. • Mise à jour pour tenir compte des décisions de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest de l'an 2000 et la Commission pour la conservation des thonidés de l'Atlantique au sujet de l'Accord des Nations Unies sur la pêche – partie de la modification annuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assure la conformité des lois canadiennes aux engagements internationaux et améliore la conformité aux règlements.
	Règlement de pêche (dispositions générales) <ul style="list-style-type: none"> • Modifications pour permettre d'autres moyens de communiquer les changements apportés aux conditions des permis. • Diverses modifications concernant l'identification de bateaux et d'engins de pêche, le contrôle à quai, les signalisations et la restriction du transfert d'organismes marins en eaux canadiennes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens davantage variés, efficaces et rentables de communiquer les changements apportés aux conditions des permis. • Permet un contrôle plus exact et facile. • Donne le pouvoir de réglementer le transfert d'organismes marins, préservant ainsi la sécurité de la vie aquatique et humaine.
	Règlement sur les mammifères marins <ul style="list-style-type: none"> • Modifications tenant compte de règlements de revendications territoriales globales dans l'Arctique et de l'observation des mammifères marins. Les modifications viseront les buts suivants : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Traduire plus fidèlement l'évolution de la gestion et de l'utilisation des mammifères marins au Canada, en ce qui concerne surtout des dispositions concernant le règlement de revendications territoriales globales et la pêche pratiquée par d'autres Autochtones ailleurs au Canada. ◆ Gérer l'observation des mammifères marins. ◆ Gérer les phoques, les morses et les baleines. ◆ Apporter une approche plus souple à la gestion d'ensemble des ressources halieutiques, permettant au Ministère de réagir aux décisions de conservation de concert avec ses cogestionnaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation accrue et gestion améliorée.
	Règlement de pêche des provinces maritimes <ul style="list-style-type: none"> • Diverses modifications dans le but de clarifier les descriptions, les définitions, les périodes de fermeture, les quotas et les limites de tailles et de définir les zones dans les rivières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Requis pour la bonne gestion des espèces.

Secteur	Lois ou règlements	Résultats escomptés
Gestion des pêches (suite)	Règlement de pêche de Terre-Neuve <ul style="list-style-type: none"> • Modifications permettant de gérer des espèces additionnelles, y compris les limites de tailles. • Ajout de règlements pour les rivières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettent des périodes de fermeture variées pour des motifs de conservation. • Donnent la souplesse d'ouvrir et de fermer une pêche par espèce et taille. • Application de mesures de conservation en fonction des rivières.
	Règlement de pêche de Terre-Neuve 2000 <ul style="list-style-type: none"> • Refonte complète. 	<ul style="list-style-type: none"> • Régime réglementaire souple conforme aux objectifs de gestion.
	Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest <ul style="list-style-type: none"> • Le règlement en vigueur a besoin d'être modifié pour : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Traduire les changements résultants de l'adoption du nouveau Règlement de pêche du Nunavut. ◆ Assurer l'uniformité avec les lois sur les règlements de revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (entente définitive des Inuvialuit et ententes concernant les revendications globales Gwich'in et Sahtu Déné/Métis). ◆ Permet une plus grande souplesse dans la gestion des ressources halieutiques par suite de décisions ou de recommandations émanant de comités de gestion de la faune actuels et futurs et du Ministre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation accrue.
	Règlement de pêche du Nunavut <ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau règlement de pêche qui s'appliquera au Nunavut est nécessaire depuis sa création le 1^{er} avril 1999. • Le règlement reconnaîtra les aspirations géopolitiques des habitants du Nunavut. • Il apportera une certaine souplesse dans les méthodes de gestion des ressources halieutiques pour répondre aux décisions de la Commission de gestion de la faune du Nunavut prises de concert avec le Ministre des Pêches et des Océans (la Commission est considérée comme le principal instrument de gestion de la faune dans la zone du règlement du Nunavut). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Règlement traduira les prescriptions de l'entente sur les revendications territoriales du Nunavut. • Il améliorera l'ensemble des mesures de gestion des plantes et des poissons marins pour les personnes qui pêchent au Nunavut. • Il instaurera une approche plus souple à la gestion d'ensemble des ressources halieutiques pour assurer la conservation.

Secteur	Lois ou règlements	Résultats escomptés
<i>Gestion des pêches (suite)</i>	<p>Règlement de pêche du Pacifique, 1993</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modifications pour introduire un nouveau permis pour le thon afin de remplir l'engagement du Canada dans l'Accord des Nations Unies sur la pêche, l'Accord de conformité de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la convention des thonidés du Pacifique lorsqu'il sera ratifié. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer que les engagements internationaux du Canada sont remplis. • Améliorer le contrôle et la surveillance de la flotte de thon de la côte Ouest dans les eaux du Canada et des États-Unis ainsi que dans les grandes étendues d'eau dans l'océan Pacifique.
<i>Politiques</i>	<p>Aquaculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une politique pouvant donner lieu à un cadre législatif et réglementaire en 2001. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre législatif et réglementaire cohérent.
	<p>Règlements de pêche provinciaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mises à jour annuelles de règlements de pêche provinciaux pris en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i>, plus particulièrement ceux qui concernent l'Ontario, le Québec, le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre amélioré de gestion et de conservation.

4.2 Stratégies de développement durable

Le tableau suivant donne les objectifs de la Stratégie de développement durable du Ministère telle que publiée dans *Développement durable : un cadre stratégique* et fait ressortir les principaux engagements de 2000-2001 et les résultats prévus. En 2000, il est possible que la stratégie et les objectifs du Ministère, de concert avec les intervenants, soient mis à jour pour créer une stratégie de développement durable qui serait présentée au Parlement en décembre 2000.

Buts	Projets principaux	Résultats escomptés
1. <i>Écologiser les activités opérationnelles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et appliquer un système de gestion de l'environnement. • Élaborer et appliquer des programmes de gestion de l'environnement pour des aspects environnementaux à risque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les fondements d'un système de gestion de l'environnement sont en place. • Les programmes de gestion de l'environnement concernant les aspects individuels sont élaborés et mis en œuvre.
2. <i>Prendre des décisions « écologiques »</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Dresser un cadre de développement durable, avec indicateurs de rendement et centres de responsabilités déterminés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'initiatives spécifiques et rendement environnemental amélioré.
3. <i>Connaître les écosystèmes de nos océans et de nos eaux douces</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un fondement scientifique plus fiable pour conserver les habitats des espèces marines, d'eaux douces et anadromes et assurer le développement durable de l'aquaculture, des océans, des eaux côtières et de leurs écosystèmes. • Effectuer des recherches sur les océans et les répercussions du changement climatique sur eux et les ressources qu'ils contiennent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Apport d'information accrue des pêcheurs. • Amélioration continue des méthodes d'évaluation des stocks de poissons.
4. <i>Gérer les pêches et l'habitat du poisson de façon à préserver et protéger l'abondance des stocks, à rétablir les stocks appauvris et à maintenir la diversité biologique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les dispositions concernant la protection de l'habitat et de la <i>Loi sur les pêches</i> et entreprendre, au besoin, des évaluations environnementales. • Élaborer une stratégie visant la ratification et l'application complètes de l'Accord des Nations Unies sur la pêche (ANUP) par les principaux États pêcheurs. • Accroître la responsabilité des utilisateurs en ce qui concerne la gestion des pêches. • Poursuivre des initiatives pour mettre de l'avant les pêches de l'avenir dans lesquelles l'industrie sera environnementalement durable, économiquement viable, autosuffisante et adaptable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité du processus volontaire de demande d'approbation des projets qui touchent à l'habitat du poisson; principe d'aucune perte nette d'habitat du poisson lorsqu'un projet approuvé a des effets nuisibles sur l'habitat. • Ratification de l'ANUP par l'Union européenne et le Japon. • Participation accrue des intervenants dans l'évaluation des stocks. • Nombre accru d'ententes de cogestion des pêches pour améliorer la gérance partagée de la ressource. • Pêches dans lesquelles l'utilisation durable de même que la conservation sont essentielles et où la capacité de capture est fonction de la ressource.

Buts	Projets principaux	Résultats escomptés
<p>5. Assurer le maintien de la sécurité maritime</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la modernisation des aides à la navigation. • Moderniser et gérer un système intégré d'information maritime. • Continuer d'appliquer la <i>Loi sur la protection des eaux navigables</i> et faire en sorte que les évaluations environnementales soient effectuées. • Améliorer, avec des partenaires, l'efficacité du Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin. • Faciliter l'application d'un régime national d'intervention en cas de déversements chimiques. • Appliquer de nouveaux règlements pour améliorer la sécurité nautique. • Travailler de concert avec Transports Canada pour élaborer des normes concernant les navires qui évoluent dans les glaces de la côte Est. • Appliquer progressivement des plans de gestion environnementale dans tous les ports de pêche principaux du Ministère. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gravité et nombre réduits de collisions et d'échouements. • Réduction des risques et des répercussions de déversements résultant de collisions et d'échouements. • Sécurité nautique accrue, compte tenu de facteurs sociaux, économiques et environnementaux. • Réduction des dommages à la propriété et au milieu marin. • À déterminer. • Réduction des pertes de vies. • Amélioration de la sécurité des navires qui naviguent dans des eaux glacées et de la prévention de la pollution. • Gérance environnementale responsable aux ports par les employés, les clients-partenaires et le public.
<p>6. Facilitation du commerce maritime et du développement des océans</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier les mesures législatives applicables pour simplifier le cadre réglementaire. • Fournir des services d'escorte et de l'information sur les glaces pour aider les navires à traverser de façon sûre et efficace les eaux glacées, y compris dans les localités éloignées de l'Arctique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre réglementaire davantage sensible envers ceux qui sont réglementés. • Risque réduit d'interruption de service et diminution du temps de transit des navires.

5 Renseignements financiers

Tableau 5.1 : Sommaire des dépenses d'immobilisations par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Secteur d'activité				
Services à la navigation maritime	24,8	32,8	28,9	27,2
Services de communications et de trafic maritimes	10,4	16,3	11,9	11,9
Opérations de déglçage	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—	—
Sciences halieutiques et océaniques	—	—	—	—
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	—	—	—	—
Hydrographie	—	—	—	—
Gestion des pêches	—	1,1	0,3	0,3
Ports	11,3	10,5	10,5	10,5
Gestion de la flotte	68,2	101,2	87,5	90,7
Politiques et services internes	15,1	38,0	34,2	43,7
Total	129,8	199,9	173,3	184,3

Le Ministère fait face à plusieurs défis concernant ses actifs. Pour relever ces défis, un Plan d'investissement à long terme est présentement en voie d'élaboration pour les exercices 2000-2001 à 2004-2005 qui vise les objectifs suivants :

- ❑ **Aligner les dépenses d'investissement sur le Plan stratégique :** Veiller à ce que l'ensemble des immobilisations du Ministère contribue vigoureusement aux priorités clés figurant dans le Plan stratégique du Ministère.
- ❑ **Créer un ensemble d'immobilisations moderne et pleinement soutenu :** Établir des immobilisations modernes, durables, flexibles, abordables et efficaces qui soient conformes aux impératifs sanitaires, sécuritaires et environnementaux ainsi qu'aux obligations internationales du Canada; elles devront également répondre aux impératifs programmatiques changeants et croissants du Ministère; leur abordabilité et leur durabilité devront répondre à des normes opérationnelles, fonctionnelles, financières et environnementales.
- ❑ **Améliorer les processus décisionnels :** Recadrer et rationaliser le processus décisionnel lié aux immobilisations pour assurer des délais de réponse raisonnables, alléger la charge de travail et privilégier fortement les résultats à court, à moyen et à long terme d'une bonne planification des immobilisations.
- ❑ **Accroître la stabilité financière :** Stabiliser le financement du Ministère pendant la période visée par le Plan d'investissement à long terme, en partie par une bonne planification et une affectation judicieuse des ressources aux immobilisations et aux projets d'investissement, la rationalisation des biens, le dessaisissement et la diversification des modes de prestation des services, en partie par une enveloppe budgétaire fiable et plus importante pour l'ensemble du Ministère.

Le Ministère n'a pas encore complété son Plan d'investissement à long terme mais prévoit le faire prochainement. Les projets individuels énumérés dans le tableau ci-après sont une indication des projets que le Ministère prévoit entreprendre. Ces projets individuels pourraient changer lorsque le Plan d'investissement à long terme sera complété.

Le tableau 5.2 montre les détails des projets d'immobilisations approuvés ayant un coût estimatif total de 1 million de dollars ou plus et de tous les projets indiqués au dernier Budget des dépenses comme ayant des besoins pour les années à venir. Les projets sont présentés par activité, par province et par endroit; de plus, le type d'estimation et le degré d'approbation sont indiqués pour chaque projet. Les définitions suivantes s'appliquent au tableau :

- Estimation fondée (F)** : Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude. Elle repose sur des études détaillées des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et des résultats prévus du projet. Elle remplace les estimations de catégories A et B.
- Estimation indicative (I) : Estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation d'un objectif relatif aux coûts par le Conseil du Trésor. Elle remplace les estimations de catégories C et D.
- Approbation préliminaire du projet (AP) : Autorisation donnée par le Conseil du Trésor d'entreprendre un projet visant à répondre à un besoin opérationnel précis; elle englobe l'approbation des objectifs de la phase de la définition du projet et les dépenses connexes. Les ministères parrains font une demande d'AP après avoir examiné la portée totale du projet et en avoir estimé le coût, généralement une estimation de niveau indicatif, et avoir établi une estimation fondée du coût de la phase de la définition du projet.
- Approbation effective de projet (AE)** : Approbation, par le Conseil du Trésor, des objectifs, y compris l'objectif relatif au coût, correspondant à la phase de mise en œuvre du projet; elle permet de passer à la mise en œuvre. Les ministères parrains présentent une demande d'AE lorsque la portée de l'ensemble du projet a été définie et que les coûts sont établis à partir d'une estimation fondée.
- Autorisations déléguées (AD)** : Le pouvoir réel d'approuver les projets est délégué au Ministère.

Tableau 5.2 : Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations

(en millions de dollars)						
Secteur d'activité/ Province/ Description du projet	Coût total estimatif courant	Coût prévu jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000- 2001	Dépenses prévues 2001- 2002	Dépenses prévues 2002- 2003	Besoins pour les exercices ultérieurs
SERVICES À LA NAVIGATION						
MARITIME						
<i>Terre-Neuve</i>						
Projet de revitalisation des phares (F-AE)	19,5	3,0	5,0	5,0	4,0	2,5
<i>Nouvelle-Écosse</i>						
Réfection des portes d'écluses – canal Canso (F-AD)	5,9	3,1	2,7	0,1	—	—
<i>Colombie-Britannique</i>						
Restauration des phares actifs (F-AE)	25,0	5,5	6,5	6,6	6,4	—
Construction d'un hangar – Sea Island Base (F-AD)	3,8	3,8	—	—	—	—
<i>Multi-provinces</i>						
Système de positionnement global différentiel – réseau des services à la navigation (F-AD)	11,3	10,3	1,0	—	—	—
Modernisation des aides à la navigation (Phase II) (F-AD)	9,6	8,2	1,4	—	—	—
Mise en place d'une initiative quinquennale relative aux bouées (F-AD)	2,9	2,3	0,6	—	—	—
SERVICES DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIMES						
<i>Nouveau-Brunswick</i>						
Renouvellement des SCTM à Halifax (F-AD)	4,0	0,6	2,5	0,9	—	—
<i>Québec</i>						
Service d'information du trafic maritime – Québec (F-AD)	10,0	10,0	—	—	—	—
<i>Colombie-Britannique</i>						
Déménagement du Centre de services de communications et de trafic maritimes (F-AD)	7,2	7,1	0,1	—	—	—
<i>Nunavut</i>						
HF/DSC à l'Arctique (F-AD)	1,9	0,9	1,0	—	—	—
<i>Multi-provinces</i>						
Formation sur ordinateur à l'intention des services de communications et de trafic maritimes (F-AD)	1,2	1,1	0,1	—	—	—
MDS/NAVTEX Version 6 (F-AD)	3,2	0,8	2,4	—	—	—
Mise en œuvre du GMDSS (F-AD)	10,8	0,9	7,9	2,0	—	—

Tableau 5.2 : Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations (suite)

(en millions de dollars)						
Secteur d'activité/ Province/ Description du projet	Coût total estimatif courant	Coût prévu jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000- 2001	Dépenses prévues 2001- 2002	Dépenses prévues 2002- 2003	Besoins pour les exercices ultérieurs
PORTS						
<i>Terre-Neuve</i>						
Bay de Verde – élargissement du brise lames (F-AD)	2,2	2,2	—	—	—	—
Port de Grave – rénovation du port (F-AD)	5,9	5,9	—	—	—	—
<i>Québec</i>						
Rivière au Renard – Reconstruction du quai (F-AD)	5,0	0,7	3,5	0,8	—	—
GESTION DE LA FLOTTE						
<i>Administration centrale</i>						
Plan de reconstruction de la flotte – deux aéroglisseurs (F-AE)	29,7	29,7	—	—	—	—
<i>Nouvelle-Écosse</i>						
NGCC <i>Louis S. St-Laurent</i> – remplacement des hélices (F-AE)	3,1	2,8	0,3	—	—	—
<i>Multi-provinces</i>						
Équipement de communications sécuritaires (F-AD)	2,7	1,3	1,4	—	—	—
Système de visualisation cartographique pour la navigation (F-AM)	6,1	5,8	0,3	—	—	—
Remplacement d'embarcation de recherche et sauvetage (F-AE)	36,3	30,5	5,8	—	—	—
Tenue à jour des informations de gestion (F-AD)	7,9	6,5	1,4	—	—	—
Cartes électroniques de navigation (F-AD)	2,7	2,7	—	—	—	—
Équipement de GMDSS pour les navires de la Garde côtière canadienne (F-AD)	3,4	3,4	—	—	—	—
Remplacement d'embarcations de recherche et sauvetage – Phase II (F-AE)	41,0	2,0	11,7	11,8	15,5	—
Stabilisation électronique de l'équipement (F-AE)	3,3	3,1	0,2	—	—	—
POLITIQUES ET SERVICES INTERNES						
<i>Terre-Neuve</i>						
Base de la GCC de Southside – amélioration du quai 28 et 29 (F-AD)	6,4	1,2	2,7	2,5	—	—
<i>Nouveau-Brunswick</i>						
Station biologique de St. Andrews – construction d'un laboratoire (I-AD)	9,3	0,2	0,7	7,8	0,6	—

Tableau 5.2 : Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations (suite)

(en millions de dollars)						
Secteur d'activité/ Province/ Description du projet	Coût total estimatif courant	Coût prévu jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2000- 2001	Dépenses prévues 2001- 2002	Dépenses prévues 2002- 2003	Besoins pour les exercices ultérieurs
<i>Nouvelle-Écosse</i>						
Institut océanographique de Bedford – nouvel approvisionnement en eau salée (F-AD)	2,2	1,6	0,6	—	—	—
Institut océanographique de Bedford – entretien du quai et de la jetée (F-AD)	3,2	0,1	1,5	1,6	—	—
<i>Ontario</i>						
Base de la GCC de Prescott – réparation du quai (F-AD)	4,0	2,1	1,9	—	—	—
<i>Colombie-Britannique</i>						
Station biologique du Pacifique – rénovation de l'édifice Taylor- Clemens (F-AD)	1,8	0,1	0,7	0,7	0,2	0,1
Institut des sciences de la mer – réparation à mi-vie de la toiture (F-AD)	2,5	1,3	0,4	0,3	0,3	0,2
Station biologique du Pacifique – mise à niveau à 600 volts (F-AD)	1,2	0,7	0,5	—	—	—



Institut océanographique de Bedford à Dartmouth, Nouvelle-Écosse

Tableau 5.3 : Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Subventions				
Services à la navigation maritime	—	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—	—
Sciences halieutiques et océaniques	—	—	—	—
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	—	30,0	—	—
Hydrographie	—	—	—	—
Gestion des pêches	—	—	—	—
Ports	—	—	—	—
Gestion de la flotte	—	—	—	—
Politiques et services internes	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des subventions	0,2	30,2	0,2	0,2
Contributions				
Services à la navigation maritime	—	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	3,7	4,2	4,7	4,7
Sciences halieutiques et océaniques	1,1	5,0	4,9	5,2
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	0,4	—	—	—
Hydrographie	—	—	—	—
Gestion des pêches	313,0	136,8	41,6	39,3
Ports	1,1	—	—	—
Gestion de la flotte	—	—	—	—
Politiques et services internes	1,9	0,9	0,4	0,2
Total des contributions	321,2	146,9	51,6	49,4
Total des subventions et des contributions	321,4	177,1	51,8	49,6

Tableau 5.4 : Détails des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Subventions				
Politiques et services internes				
Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	0,2	0,2	0,2	0,2
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement				
Subvention au Fonds de dotation du saumon du Pacifique	—	30,0	—	—
Total – Subventions	0,2	30,2	0,2	0,2
Contributions				
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale				
Contributions au Service auxiliaire de la Garde côtière canadienne pour la prestation de services de recherche et de sauvetage bénévoles et pour la promotion de la sécurité nautique par la prévention des accidents et la sensibilisation	3,5	4,0	4,5	4,5
Contribution à la Société canadienne de la Croix rouge pour son programme de sécurité nautique	0,2	0,2	0,2	0,2
Sciences halieutiques et océaniques				
Contributions à l'appui du Programme de rétablissement du saumon du Pacifique	—	3,9	4,8	5,2
Contribution à l'Initiative d'emploi pour les jeunes	0,9	1,0	—	—
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	0,2	0,1	0,1	—
Gestion de l'habitat et de l'environnement				
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	0,4	—	—	—
Gestion des pêches				
Contribution aux prestations de retraite anticipée pour les travailleurs âgés des usines de transformation du poisson, les aides-pêcheurs et les pêcheurs dont le gagne-pain a subi les répercussions négatives du moratoire sur la pêche de la morue du Nord	6,2	4,6	2,9	1,0
Contribution à la Fondation du saumon du Pacifique	1,0	1,0	1,0	1,0
Contributions aux pêcheurs de poisson de fond âgés qui satisfont aux modalités du Programme de retraite anticipée de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique	2,9	2,6	2,2	1,8

Tableau 5.4 : Détails des paiements de transfert (suite)

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Contribution au Sous-comité du saumon de la Commission de gestion du poisson et de la faune du Yukon, en vue de mettre en œuvre les responsabilités qui se rapportent aux règlements des revendications territoriales globales	0,2	0,2	0,2	0,2
Contributions à l'appui d'une participation accrue des Autochtones aux pêches commerciales, aux ententes de gestion des pêches coopératives et aux consultations liées aux ententes de pêches des Autochtones	30,3	52,4	34,7	34,7
Contribution à l'industrie canadienne de la chasse aux phoques	0,2	—	—	—
Programme de retrait de permis de pêche du poisson de fond de l'Atlantique au volet du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches	91,6	—	—	—
Contributions en vertu du Programme de retrait de permis de pêche commerciale du saumon du Pacifique au volet du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches	102,9	—	—	—
Contributions versées en vertu du Programme de retrait de permis de pêche commerciale du saumon dans le Nord du Labrador	3,5	—	—	—
Contribution à "Rassembler nos forces" en vertu de la Stratégie des pêches des Autochtones	2,0	—	—	—
Contribution en vertu de la Convention définitive des Inuvialuits pour la protection de l'exploitation des ressources fauniques, la propriété de la terre, la gestion des ressources et le développement économique et social	0,4	0,4	0,4	0,4
Contributions à l'appui des pêches autochtones sélectives au volet du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches	2,3	—	—	—
Contribution au développement de la pêche du Pacifique au volet du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches	0,6	0,4	—	—
Contributions en vertu du Programme de retraite anticipée de l'Atlantique au volet du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches	10,6	—	—	—
Contributions à l'appui du Programme de rétablissement du saumon du Pacifique au volet du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches	2,3	—	—	—
Contributions en vertu du Programme d'accès aux pêches	55,0	75,0	—	—

Tableau 5.4 : Détails des paiements de transfert (suite)

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	0,8	—	—	—
(L) Responsabilités en vertu de la <i>Loi sur les prêts au entreprises de pêches</i>	0,2	0,2	0,2	0,2
Ports				
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	1,1	—	—	—
Politiques et services internes				
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	1,9	0,4	0,4	0,2
Contributions à l'appui du Programme de pêche sélective dans le Pacifique	—	0,5	—	—
Total – Contributions	321,2	146,9	51,6	49,4
Total des subventions et des contributions	321,4	177,1	51,8	49,6



Jeunes participants de la Région désignée Inuvialuit à la Conférence Mer de Beaufort 2000

Tableau 5.5 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévision des recettes 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003
Recettes disponibles				
<i>Services à la navigation maritime</i>				
Services de dragage d'entretien dans le chenal maritime du Saint-Laurent	—	3,3	3,3	1,5
Partenariats fédéraux-provinciaux	—	1,0	1,0	1,0
Droits des services maritimes	27,7	27,7	27,7	27,7
Déductions des employés pour la location de logements	0,5	0,2	0,2	0,2
Activités des ateliers de Prescott	0,1	—	—	—
	28,3	32,2	32,2	30,4
<i>Services de communications et de trafic maritimes</i>				
Services de radio de la Garde côtière	0,3	0,2	0,1	0,1
<i>Opérations de déglçage</i>				
Ravitaillement de l'est de l'Arctique	6,0	7,5	—	—
Droits des services de déglçage	13,8	6,9	9,4	13,8
	19,8	14,4	9,4	13,8
<i>Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</i>				
Règlement sur les petits bâtiments – Plaques de capacité et décalques de normes de construction	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Politiques et services internes</i>				
Collège de la Garde côtière canadienne	2,2	3,7	3,7	3,7
Recouvrements divers	3,4	—	—	—
	5,6	3,7	3,7	3,7
Total des recettes disponibles	54,1	50,6	45,5	48,1
Recettes non disponibles				
<i>Services à la navigation maritime</i>				
Services d'aides à la navigation dans le chenal profond entre Montréal et le lac Érié	0,2	0,2	0,2	0,2
<i>Sciences halieutiques et océaniques</i>				
Tests et analyses de laboratoire	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Hydrographie</i>				
Vente de cartes marines et de publications	2,9	2,9	2,9	2,9
<i>Gestion des pêches</i>				
Permis de pêche commerciale	28,5	26,2	26,2	25,5
Quotas individuels de bateau	12,5	12,5	12,5	12,5
Permis de pêche étrangère	0,2	0,2	0,2	0,2
Permis de pêche sportive	8,0	8,0	8,0	8,0
Vente de timbres de conservation	1,9	1,9	1,9	1,9
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,1	0,1	0,1	0,1
	51,2	48,9	48,9	48,2
<i>Ports</i>				
Recettes des Ports pour petits bateaux	1,7	1,3	0,9	0,1
<i>Politiques et services internes</i>				
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,1	0,1	0,1	0,1
Total des recettes non disponibles	56,2	53,5	53,1	51,6
Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles	110,3	104,1	98,6	99,7

Tableau 5.6 : Coût net du programme pour 2000-2001

(en millions de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes	1 425,5
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	26,6
Cotisations aux régimes d'assurance des employés et coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	26,3
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	2,1
Traitement et coûts des services juridiques connexes fournis par le ministère de la Justice Canada	2,3
	57,3
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	53,5
Coût net du programme pour 2000-2001	1 429,3



6 Autres informations

6.1 Lois et règlements actuellement en vigueur

Lois	
<i>Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique</i> ¹	<i>L.R.C. (1985) ch. A-14</i>
<i>Loi sur la marine marchande du Canada</i> ²	<i>L.R.C. (1985) ch. S-9</i>
<i>Loi sur la protection des pêcheries côtières</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. C-33</i>
<i>Loi sur le ministère des Pêches et des Océans</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-15</i>
<i>Loi sur les pêches</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-14</i>
<i>Loi sur le développement de la pêche</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-21</i>
<i>Loi sur les prêts aux entreprises de pêche</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-22</i>
<i>Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-23</i>
<i>Loi sur les ports de pêche et de plaisance</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-24</i>
<i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-13</i>
<i>Loi sur la Convention en matière de pêche dans les Grands Lacs</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-17</i>
<i>Loi sur l'Office national de l'énergie</i> ³	<i>L.R.C. (1985) ch. N-7</i>
<i>Loi sur la protection des eaux navigables</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. N-22</i>
<i>Loi sur les océans</i>	<i>L.C. (1996) ch. 31</i>
<i>Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles</i> ⁴	<i>L.R.C. (1985) ch. R-7</i>

1. Certains articles de cette loi relèvent aussi des ministres de l'Industrie, des Finances et d'État (Privatisation et affaires réglementaires).

2. Le ministre des Pêches et des Océans Canada partage cette responsabilité envers le Parlement avec le ministre des Transports.

3. Le ministre des Pêches et des Océans Canada peut, dans certaines occasions, administrer l'article 108 de cette loi.

4. Le ministre des Pêches et des Océans Canada détient certains pouvoirs en vertu de cette loi, mais ces pouvoirs sont aussi prévus par la *Loi sur les océans*.

Règlements

- Règlement sur les permis de pêche communautaire des Autochtones, DORS/93-332*
Règlement sur la protection des aides à la navigation, C.R.C., ch. 1405
Règlement de pêche de l'Alberta, 1998, DORS/98-246
Règlement de pêche de l'Atlantique, 1985, DORS/86-21
Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, C.R.C., ch. 1407
Règlement de pêche sportive de la Colombie-Britannique, 1996, DORS/96-137
Règlement sur l'exemption de transporteurs, C.R.C., ch. 803
Règlement sur la protection des pêcheries côtières, C.R.C., ch. 401
Règlement sur la compétence des opérateurs de navires de plaisance, DORS/99-53
Règlement sur l'application du droit de la province de l'île-du-Prince-Édouard à la zone du pont de la Confédération, DORS/97-375
Règlement sur la zone de services de trafic maritime de l'Est du Canada, DORS/89-99
Règlement sur les câbles de traîlle, DORS/86-1026
Règlement sur la protection de la santé des poissons, C.R.C., ch. 812
Règlement sur les produits toxiques, DORS/88-258
Règlement sur les prêts aux entreprises de pêche, C.R.C., ch. 864
Règlement de pêche (dispositions générales), DORS/93-53
Règlement sur les ports de pêche et de plaisance, DORS/78-767
Règlement sur les bâtiments de pêche étrangers, C.R.C., ch. 815
Règlement sur les ordonnances relatives au barrage Kenney et au déversoir Skins, DORS/87-723
Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé, DORS/90-351
Règlement de pêche du Manitoba, 1987, DORS/87-509
Règlement sur les mammifères marins, DORS/93-56
Règlement de pêche des provinces Maritimes, DORS/93-55
Règlement sur les ponts des eaux navigables, C.R.C., ch. 1231
Règlement sur les ouvrages construits dans les eaux navigables, C.R.C., ch. 1232
Règlement de pêche de Terre-Neuve, DORS/78-443
Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest, C.R.C., ch. 847
Règlement de pêche de l'Ontario, 1989, DORS/89-93
Règlement sur la gestion des pêches dans le Pacifique, DORS/82-215
Règlement de pêche du Pacifique, 1993, DORS/93-54
Règlement sur la prévention de la pollution par les eaux usées des embarcations de plaisance, DORS/91-661
Règlement sur les bouées privées, DORS/84-804
Règlement de pêche du Québec, 1990, DORS/90-214
Règlement sur les organismes d'intervention et les installations de manutention d'hydrocarbures, DORS/95-405
Règlement sur l'île au Sable, C.R.C., ch. 1465
Règlement de pêche de la Saskatchewan, 1995, DORS/95-233
Règlement sur les petits bâtiments, C.R.C., ch. 1487
Règlement sur les zones de services de trafic maritime, DORS/89-98
Règlement de pêche du Territoire du Yukon, C.R.C., ch. 854

6.2 Références et personnes ressources

Rapports réglementaires

Accès à l'information et protection des renseignements personnels
Développement de la pêche
Prêts aidant aux opérations de la pêche
Protection de l'habitat du poisson et prévention de la pollution
Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce
Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin
Restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique

Ces documents peuvent être obtenus auprès de :

Pêches et Océans Canada
Diffusion des publications
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6
(613) 993-0999

Personnes ressources

Pour plus de précisions, veuillez vous adresser aux personnes ressources suivantes :

Région	Nom	Téléphone
Terre-Neuve	Jan Woodford	(709) 772-4328
Maritimes	A.-M. Lanteigne	(506) 851-7757
Golfe	Terrance Boucher	(902) 426-3866
Laurentienne	Marcel Thérien	(418) 648-7316
Centre et Arctique	Sharon Leonhard	(204) 983-5108
Pacifique	Athana Mentzelopoulos	(604) 666-0470
Administration centrale	Directeur, Service à la clientèle	(613) 990-0219

L'adresse Internet :
<http://www.ncr.dfo.ca>

7 Index

A

Administrations portuaires, 11, 44
Aides à la navigation, 2, 24, 37
Aquaculture, 2, 9, 25, 32, 33, 44, 49
Arctique, 6, 27, 37
Atlantique, 1, 9, 10, 11, 29, 32, 35, 39, 40

C

Cartes électroniques, 11, 24, 25, 37
Centre et Arctique, 6
Climat, 9, 33
Commerce maritime, 3, 4, 8, 9
Communications, 5, 11, 26, 33, 46
Conservation, 1, 2, 3, 7, 8, 9, 11, 13, 24, 25, 26, 28, 30, 32, 34, 35, 38, 39, 40, 41, 42, 43
Conservation du milieu marin, 34
Consultations, 2

D

Dépenses, 1, 5, 6, 9, 12, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 37, 39, 43, 46, 48, 56, 57, 58, 59, 60
Développement durable, 9, 26, 32, 34, 54
Diversification des modes de prestation des services, 10, 36, 44, 49, 56

E

Eaux envahies par les glaces, 28
Eaux navigables, 9, 25
Écosystèmes, 1, 3, 8, 9, 32, 34, 35
Environnement, 2, 3, 5, 7, 9, 13, 24, 26, 32, 34, 35, 47
État des stocks, 3, 10, 11, 33
Évaluation, 9, 10, 11, 33, 34, 35, 47

F

Flotte, 5, 46, 47

G

Garde côtière canadienne, 2, 25, 37, 46, 47, 48
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement, 5, 34
Gestion de l'information, 27, 47
Gestion de la flotte, 5, 46, 47
Gestion des pêches, 3, 5, 6, 9, 10, 39, 40, 41, 46
Gestion des ressources, 39, 41, 48, 49
Gestion intégrée, 1, 9, 11, 25, 32, 35, 38, 40, 41
Gestion intégrée des pêches, 11, 40, 41
Grands Lacs, 25, 28

H

Hydrographie, 5, 10, 37, 38, 46

I

Initiatives de réglementation, 50
Intervention environnementale, 3, 5, 10, 30, 46

L

Laurentienne, 6
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 35
Loi sur la protection des eaux navigables, 25
Loi sur les océans, 9, 38
Lois, 9, 10, 25, 26, 30, 34, 35, 38, 48, 49, 67

M

Milieu marin, 4, 30, 33, 34, 35

N

Nations Unies, 2, 38, 41
Navigation, 2, 5, 8, 9, 10, 11, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 37, 38, 44, 46

O

Océans, 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 26, 32, 34, 35,
36, 38, 41, 46, 48, 69
Opérations de déglâçage, 5, 28, 46

P

Pacifique, 1, 2, 6, 9, 10, 11, 32, 35, 39, 40, 41
Partenariats, 2, 28, 43, 44, 49
Pêches, 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 32, 39, 40, 41,
46, 48, 49, 69
Pêches autochtones, 39, 40
Pêcheurs, 9, 32, 33, 39, 41
Permis, 1, 40, 41
Plans de gestion, 11, 35, 40, 41, 49
Poisson de fond, 39
Pollution, 8, 9
Ports, 3, 5, 10, 11, 18, 28, 43, 44, 45
Ports pour petits bateaux, 43
Priorités, 1, 3, 4, 5, 6, 7, 24, 35, 46, 48, 56
Programme canadien d'adaptation et de restructuration
des pêches, 39, 49
Programme de mise en valeur des salmonidés, 40
Protection de l'environnement, 3, 9, 13, 26, 34

R

Recettes, 65
Recherche et sauvetage, 30
Ressources humaines, 38, 41, 46, 47, 49

S

Saumon, 2, 9, 10, 32, 35, 41
Saumon du Pacifique, 2, 9, 10, 35, 41
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale,
5, 30, 46
Sciences, 5, 32, 46
Sciences halieutiques et océaniques, 5, 32, 46
Sécurité maritime, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 29, 30
Service hydrographique du Canada, 24, 37
Services à la navigation maritime, 2, 5, 24, 46
Services intégrés, 5, 48, 49
Stocks de poisson, 1, 3, 10, 32
Stratégie de gestion des océans, 1, 10, 34
Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique, 39
Système d'identification automatique, 26
Système mondial de détresse et de sécurité en mer, 11,
27

T

Technologie, 1, 11, 25, 26
Transport maritime, 8, 9, 44

Z

Zones côtières, 1, 8, 38
Zones de protection marine, 1, 26, 35, 38